INVENTAIRE DES SOURCES ÉCRITES ET DES DONNÉES HISTORIQUES RELATIVES À LA PRÉSENCE IROQUOIENNE DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ENTRE 1534 ET 1800

Roland VIAU

Document préliminaire : Septembre 2020

Document augmenté : Janvier 2022

^{*}Les précisions relatives aux citations sont appelées par un astérisque.

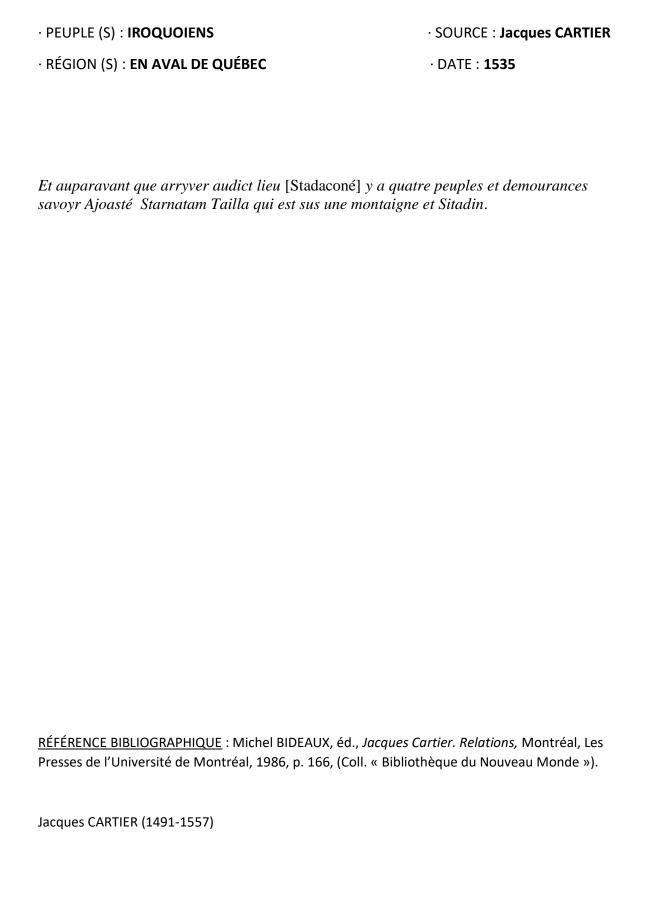
• PEUPLE (S) : STADACONIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : GASPÉ	• DATE: 1534
Et ledit jour XVI [16 juillet] qui est jeudi le vent le vent r nos navires perdyt une ancre et nous convynt entrer plus icelle riviere en ung bon [hable] et seur que nous avyons pour le mauvayz temps sarraize et non veue qu'il fist fusn jusques au XXV ^e jour dudit moys sans en pouvoir sortyr de grand nombre de sauvaiges qui estoient venuz en ladite r maquereaulx desquelz il y a grant habondance. Et estoien enfans plus de deux cents personnes qui avoyent envyron apres avoyrung peu [pratiqué] à terre avecques eulx vend barques à bord de noz navyres.	avant sept ou huit lieues amont esté veoyr avec noz barques. Et nes en iceluy hable et ryviere durant lequel temps nous vint iviere pour psecher des not tant hommes femmes que quarente barques lesquelz
Ilz ne sont point de la nature ny langue des premiers que	nous avions trouvé*.
*À la baie des Chaleurs, Cartier avait rencontré des Mi'kmaqs	
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Michel BIDEAUX, éd., <i>Jacque</i> . Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 114, (Coll. « Bibl	

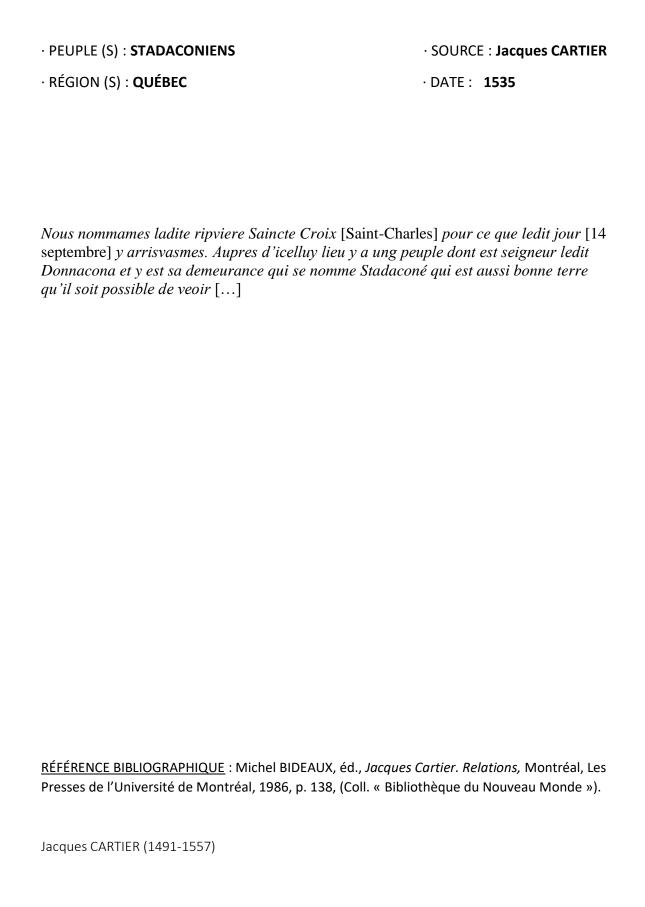
· PEUPLE (S) : **STADACONIENS** · SOURCE : **Jacques CARTIER**

• RÉGION (S) : **GASPÉ** • DATE : **1534**

Nous estans retournez en noz navires vint le cappitaine [Donnacona] vestu d'une vieille peau d'ourse noire dedans une barque avecques trois de ses filz [fils] et son frere lesquelz ne [nous] approcherent si pres du bort comme avoyent coustume et nous fit une grande harangue nous monstrant ladite croix et faisant le signe de la croix avec deux doydz et puis nous monstroit la terre tout alentour de nous comme s'il eust voullu dire que toute la terre estoit à luy et que nous ne devyons pas planter ladite croix sans son congé [accord].

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Michel BIDEAUX, éd., *Jacques Cartier. Relations*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 116, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).





· PEUPLE (S) : IROQUOIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : EN AMONT DE QUÉBEC	· DATE: 1535
Passé ledit lieu est la demourance et peuple de T Tequenonday est sus une montaigne et l'autre en	
* Tequenonday était probablement situé dans le voisi	nage de Can Rouge
* Hochelay, présumément situé près de Portneuf.	mage de Cap Rouge.
riocheray, presumement situe pres de l'ortheur.	
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Michel BIDEAUX, éd. Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 166, (Co	•

· PEUPLE (S) : IROQUOIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : PORTNEUF	· DATE : 1535
nommé [Achelacy]* qui est ung destroit du pierres que d'aultres choses et là vindrent p ung grand seigneur dudit pays qui fit ung g	plusieurs barques à bort et entre aultres y vint rand sermon en venant et arryvant à bort ns et aultres sermonyes que ledit fleuve estoit
*Village aussi nommé Hochelay et Hagouchon	da, voir M.BIDEAUX, éd., 1986, p. 162, 198.
	JX, éd., <i>Jacques Cartier. Relations,</i> Montréal, Les 46, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).
Jacques CARTIER (1491-1557)	

· PEUPLE (S): IROQUOIENS · SOURCE: Jacques CARTIER

· RÉGION (S) : LAC SAINT-PIERRE · DATE : 1535

Toutes icelles ripvieres circuysent et envyronent cinq ou six belles ysles [îles de Sorel] qui font le bout d'icelluy lac [lac Saint-Pierre] et puys se rassemblent envyron quinze lieues amont toutes en une. Celluy jour [28 septembre] fumes à l'une d'icelles où trouvasmes cinq hommes qui prenoient des bestes sauvaiges lesquelz vindrent aussi privement à noz barques que si nous eussent veu toute leur vye sans avoyr peur ny craincte. Et nosdites barques arryvees à terre l'un d'iceulx hommes print le cappitaine entre ses bras et le porta à terre aussi liegerement comme si s'eust esté ung enffant de cinq ans tant estoit celluy homme fort et grant.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Michel BIDEAUX, éd., *Jacques Cartier. Relations*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 148, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).

· PEUPLE (S) : HOCHELAGUIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE : 1535
Et navisgames de temps à gré [aussi favorable que poss d'octobre que nous arrivasmes audit Hochelaga qui est où estoit demeuré le gallion [L'Émerillon] de envyron q et chemin faisant trouvasmes plusieurs gens du pays les	t distant du lieu [lac Saint-Pierre] quarente cinq lieues auquel temps squelz nous apportoient du
poisson et aultres victailles [victuailles] danssant et me	nant grand joye de notre venue.
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Michel BIDEAUX, éd., Jacque Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 149, (Coll. « Bi	
Jacques CARTIER (1491-1557)	

· PEUPLE (S) : HOCHELAGUIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE: 1535
Et nous arrivez audit Hochelaga se randirent au davant tant hommes femmes que enffans lesquelz nous firent au fist à enffant menant une joye merveilleuse. Car les hom femmes de leur part et les enffans de l'aultre.	ssi bon aracueil que iamais père
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Michel BIDEAUX, éd., <i>Jacque</i> Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 149-150, (C Monde »).	
Jacques CARTIER (1491-1557)	

· PEUPLE (S) : HOCHELAGA	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE: 1535
Et au parmy d'icelles champaignes [campagnes] et Hochelaga pres et joignant une montaigne qui est fertille de dessus laquelle on veoyt fort loing. Nou Royal.	alentour d'icelle labouree et fort
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE: Michel BIDEAUX, éd., Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 151, Monde »).	•

· PEUPLE (S) : STADACONE	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : QUÉBEC	· DATE: 1535
Et le landemain XIII ^e jour dudit moys [13 octobre] qvecques les gentilzhommes acompaignez de cinquallerent veoyr ledit Donnacona et son peuple qui en navires de demye lieue et se nomme leur demourant	uante compaignons bien ordre [armés] st distant du lieu où estoient noz
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Michel BIDEAUX, éd., . Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 158, (Monde »).	•

· PEUPLE (S) : **IROQUOIENS** · SOURCE : **Parlement de Rouen**

· RÉGION (S) : VALLÉE DU SAINT-LAURENT · DATE : 1541

Commission royale délivrée à Roberval (15 janvier 1541)

Françoys [François1er] 1, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut: Comme pour le desir d'entendre et avoir congnoissance de plusieurs pays partie desquelz on dit inhabitez et autres possedez par gens sauvages et estranges, vivans sans congnoissance de Dieu et sans bon usaige [usage] de raison, eussion[s], despieça [dépêcher] à grans frais et mises, envoyé descouvrir en plusieurs desdits pays par aucuns bons pillotes et autres noz subjects de bon entendement, sçavoir et experience, qui d'aucuns desdits pays, nous auroient admené divers hommes; et pareillement entre autres eussions fait descouvrier grande partie de terres de Canada [Québec] et Ochelaga [Hochelaga] et autres lieux circonjacens, lesquelz ont été trouvez, ainsy que nous a esté rapporté, garnys de plusieurs bonnes commoditez [ressources], et les peuples d'iceulx [de ces régions] bien formez de corps et de membres et bien disposez d'esperit et d'entendement, desquelzs aussi nous nous ont esté admenezautres hommes ayans apparence de bonne inclinacion ²; en consideration desquelles choses, nous avons advisé et deliberé de renvoyer esdits pays de Canada et Ochelaga et autres circonjacens [régions en périphérie], mesmes en en tous pays transmarins et maritimes, inhabitez ou non possedez et dominez par aucuns princes crestiens, aulcun bon nombre de gentilz hommes non subgectz [assujettis] et autres, tant gens de guerre [militaires] que popullaire [petites gens ou gens du commun], de chacun sexe [tant hommes que femmes] et arts liberaulx et mecaniques [de tous métiers], pour plus avant entrer esdits [à l'intérieur de ces] pays et jusques en la terre de Saguenay ³ et tous autres pays susdits, affin den iceulx [de pouvoir] converser avec lesdits peuples estranges, si faire se peult [si cela est possible], et habiter [occuper] esdites terres et pays, y construyre et ediffier villes et fortz [fortifications], temples et eglises pour la communication de notre saincte foy catholique et doctrine chrestienne; constituer et establir loix de par nous [établir nos lois], ensemble officiers de justice, pour les faire vivre par raison et police et en la crainte et amour de Dieu, affin de myeux parvenir à notre intencion et faire chose agreable à Dieu, nostre createur, sauveur et Redempteur, et qui soit à la sanctificacion de son sainct nom et à l'augmentacion de nostre foy chrestienne et accroissement de nostre mère saincte église catholique, de laquelle nous sommes dictz et no [m] mmez le premier filz [fils] : Pour à quoy parvenir, et affin de donner meilleur ordre et expedicion au fait de ladite entreprinse et à toutes choses concernans icelle [celle-ci] et qui en deppendent et pourroient survenir, soit besoing et necessité depputer [de mandater] et constituer quelque excellent personnage, de grande loyaulté et intégrité envers nous et qui soit de bon sens, vertu et experience, pour estre chef [leader] et ducteur [tuteur] d'icelle entreprise, et auquel soit par nous donné telle

1

puissance et auctorité ainsi que tel affaire le requiert, pour user et generallement disposer en tous cas et affaires soy offrans [situations particulières], ainsi que luy semblera estre plus expedient [plus important] et necessaire, comme faire le pourrions [nous le pourrions faire] si v estions en personne; Scavoir faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons par longue experience de la personne de nostre amé [ami] et féal [fidèle] Jehan Françoys de La Roque ⁴, chevalier, seigneur de Roberval et de ses sens [ses autres titres], suffisance, loyaulté et autres bonnes et louables vertus, icelluy [et celui], pour ces causes [entreprise coloniale] et autres à ce nous mouvans [et nos autres activités], avons faict constitué, ordonné et estably, faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces presentes nostre lieutenant general, chef, ducteur et capitaine de ladite entreprinse [projet de colonisation], ensemble de tous les navires et vaisseaulx de mer ⁵, et pareillement de toutes les personnes, tant gens de guerre, de mer, que autres par nous ordonnez et qui yront en ladite entreprise et expedicion et armée allant audit voyage; et luy avons donné et donnons plein povoir, puissance et auctorité et mandement especial de choisir, prendre et elisre ou faire choisir, prendre et eslire telz que luy sembleront estre propres et ydones [doués : ?] pour le faict de ladite entreprinse et expedicion d'icelle, de mectre et elisre cappitaines, portenseignes, maistres de navyres, pillotes et autres gens de guerre et de maryne, et iceuls despartir [de les répartir] de nef en nef [entre les navires], et les mectre et remectre ensemble [puis de les rassembler], quant bon luy semblera, de commander et ordonner de par nous à toutes lesdites personnes et ordonner et disposer de la forme et de leur service, et statuer enjoindre et commander à toutes les choses qu'il verra estre bonnes, vtilles [utiles] et convenables soubz toutesfoy nostre auctorité, povoir et puissance, et par imposition et indiction [infliction] de mulctes et peines [de diverses sanctions], tant corporelles, civilles que pecuyeres [monétaires], et tant sur la mer que en terre ferme, es [en] lieux et endroictz qui seront reduitz soubz nostre obeissance, et mesmes de ordonner des paiemens de leurs gaiges [gages] et souldes [sous:?], et icelles augmenter ou dymynuer, et les deniers qui par nostre ordonnance ont esté pour ce faire distribuez, prolonger, esgaller et faire courir en sorte, si possible est, qu'il puisse augmenter de gens et d'equipage ; et tous lesquelz susdits voullons nous faire foy et serment de bien et loyaulment nous servir soubz la charge et obeissance de nostredit lieutenant general 6 ; et lequel pareillement voullons entendre et faire entendre, tant par luy, sesdits commis et depputez sur la diligence achapt de municions et advitaillements necessaires à ladite armée et à la réception d'iceulx [à leur réception] en les mectans desdans lesdits navires et vaisseaulx, et au département, distribucion et compte d'iceulx, à ce qu'il n'y ait aucun abbus à ce commis ; et lessudits nefz et vaisseaulx mise en appareil, et quipez [équipés] et munis de gens, vivres et artillerye et autres choses necessaires, avons donné et donnons par cesdites presentes povoir, auctorité et mandement espcial à nostredit leiutenant general prendre, mener et faire partir des portz et havres de nostre Royaulme [France], pays et seigneuries de notre subjection, et de passer et rapasser, aller venir esdits pays estranges, de descendre et entrer en iceulx et les mectre en nostre main, tant par voye d'amictiéou amaybles compositions, si faire se peult, que par force d'armes,

main forte et toutes autres voyes d'hostilité, de assaillir villes, chasteaulx forts et habitacions et d'en construyre et en ediffier ou faire construyre et en edifier d'aultres esdits pays [dans ces pays], et y mectre habitateurs; créer, constituer, desmectre et detituer cappitaines, justiciers et generallement tous autres officiers que bon luy semblera de par nous et qui luy semblera estre necessaires pour l'entretenement [l'entretien], conqueste et tuition [tutelle] desdits pays et pour atraire [attirer] les peuples d'iceulx [ces peuples] à la cognoissance et amour de Dieu, et iceulx mectre et tenir en notre obeissance; de faire loix, edictz statuz et ordonnances politiques et autres, icelles augmenter ou dyminuer, faire garder et entretenir par toutes voyes et manieres deues [dues : ?] et raisonnables ; de pugnir les desobeissans rebelles et autres malfaiteurs, tant ceulx qui yront à ladite expedicion que autres desdits pays, soit de mort corporelle ou autre pugnition exemplaire 7; de pardonner et remectre les meffaiz [les torts] à ceulx qui le requerront, le tout le ainsy qu'il verra bon estre; Pourveu toutesfoys que ce ne soient pays tenus, occupez, possedez et dominez ou estans soubz la subjection et obeissance d'aucuns princes ou potentas, nos alliez et confederez, et mesmement de noz tres-chers et amez freres l'empereur et le Roy de Portugal 8 ; et affin d'augmenter et accroistre le bon voulloir, couraige et affection de ceulx qui nous serviront à l'execucion et expedicion de ladite entreprinse et voyage, et mesmement de ceulx qui demoureront esdites terres, nous pour ce regard avons en oultre donné et donnons par ces presentes à nostredit lieutenant plaine puissance et auctorité de icelles [sur les] terres qu'il nous pourra avoir acquises en icelluy [ce] voyage, selon qu »il luy semblera estre à nostre vutilicté [utilité] et prouffict [profit], bailler, et de ce leur en faire bail, pour par eulx, leurs successeurs et ayans cause, les tenir, posseder et en joyr à perpetuicté en tous droictz de propriété, fondz et siasine, c'est assavoir : aux gentilz hommes et autres gens d'excellente vertu ou industrie en fief et signeurie, rellevans et mouvans de nous, et nous en faisant les foy et hommage à cause des fortz et places aux lieux que nostredit liuetenant ordonnera ou autres noz commis ou deputez de par luy et en son absence, et à la charge de nous servir à la deffence, tuition et entretenement [entretien] desdits pays, et avec tel nombre de gens que lesdits fiefz [fiefs] et seigneuries seront chargez par leursdits baulx, et aux autres de moindre estat et de condicion, à telles charges de redevances annuelles que nostredit lieutenant advisera les terres de leurs baulx le povoir porter, paiables aux lieux et en sorte et manière qui leur sera ordonné; desquelles charges et redevances annuelles nous avons ordonné et consenty, consentons et accordons iceulx estre quictes et exempttz des six premières annees, si bon semble à nostredit lieutenant, ou autre temps audessoubz qu'il verra estre à faire, excepté toutesvoyes [toutefois] du debvoir de service pour la guerre, deffence, entretenement et ampliacion [?] desdits pays ; et oultre pour donner plus-grand voulloir et couraige ausditz gentilz hommes, autres gens de guerre et de mer, de nous mieulx, plus dilligemment et loyaulment servir, voullons, permectons et consentons que au retour dicelluy, nostredit leiutenant, il puisse donner et departir à ceulx qui feront ledit voyage avecques luy le tiers de tous les gaings et proffictz mobilieres provenant dudit voyage, exercite et expedicion, et en advantaiger à son advis et remunerer les aucuns services

qu'ilz nous y auront faict, et en priver tous autres qui n'aurroient fait entier debvoir; aussi en retenir à luy ung autre tiers tant pour subvenir, si bon nous semble, à partie des fraiz et mises qu'il pourra estre besoing faire pour la continuacion dudit voyage Lespace de cinq ans prochains, comme aussi pour le recompenser aucunement de ses labeurs et depense ; et quant à l'autre tiers, avons icelluy reservé et reservons à nous pour estre employé, quant il nous plaira, en plusieurs autres navigacions que nous avons esperé et esperons faire pour l'accroissement de notre saincte foy ou ailleurs où sera par nous ordonné cy aprez, et auquel entendons et voullons noz receveurs ou commis en faire dilligente recepte par bon et loyal inventaire es [en] portz et havres des lieux esquelz nostredit leiutenant ou aultre particulier de ladite armée pourront faire retour ; et pource que nous desirons ladite armée estre accompaignée de plusieurs noz subiectz lesquelz nous voullons proffiter audit voyage, et affin que lesdits pays puissent plus amplement estre descouvertz, et que plus avant on puisse entrer, faire fortz, habitacions et ediffices en divers leiux d'iceulx, nous avons d'abondant donné et donnons tout povoir, puissance et auctorité à nostredit lieutenant de associer avec luy ladite armée tous gentilz hommes, marchandz et autres de quelque estat, qualité ou condcion qu'ilz soient, qui vouldront aller ou envoyer audit voyage et pays gens ou nefz, equipez et munys à leurs despens, et eulx joindre à ladite armée soubz l'obeyssance de nous et de nostredit lieutenant ; quoy faisant sera par eulx faict chose à nous tres-agreable et que grandement desirons ; et du gaing et proffict advenant dudit voyage, leur en faire part et portion, telz droict à nous et à autres de ladite armée reservez, que par nostredit lieutenant et eulx sera accordé, et de ce passer lettres, promesses, et sur telz par eulx ou leurs procureurs, lesquelles, dès à present comme pour lors, tenons pour agreables, agreons [agréons], approuvons et ratiffions le contenu en icelles [ce contenu], comme si faictes avoyent esté par nous en notre personne; et pour autant que aucuns soubz umbre [dessein ou intention] de nostredite armée se pourroit ingerer entre ces voyes [voies] et destroys [détroits] conduisans esdits pays de Canada et Ochelaga, Seguenay [Saguenay] et autres circonjacens, sans neantmoins eulx joindre et associer soubz l'obeyssance de nostredit lieutenant et faire certain grief, mal ou moleste aux habitans desdits pays qui pourroit estre cause de les aliener et distraire de la bonne volonté et amour qu'ilz pourroient porter à nous et à nos gens estans entrez esdits pays, nous avons deffendu et deffendons à tous nos subiects de ne eulx ingerer naviguer par les voyes et destroictz susdits, synon qu'ilz soient associez et joinctz à nostredicte armée et soubz l'obeissance de nostredit lieutenant, leur permectant neantmoins les aultres navigacions et entrées de terres par nous non deffendues, eslesquelles allans et venans voullons et leur enjoignons, en cas de rencontre par terre ou par mer, donner tout confort et ayde, faveur et secours, et porter obeissance à nostredit lieutenant ou autres ses commis à ladite armée ; et si par cy devant nous baillé aucunes lettres ou povoir à quelque personne contrarians à la teneur, de sedites lettres, icelles avons, des à present comme pour lors, revocquées et revoquons, cassons et adnullons par cesdites presentes 9, synon autant et pour le temps que nostre lieutenant les voulddroit tollerer et endurer ; et pour autant que pour l'effect dudit voyage et habitacion desdiscts pays sera besoing passer plusieurs lettres et contractz,

nous avons en ce approuvé et approuvons, autenticqué [authentifié] et autenticquons les seings [sceaux] de nostredit lieutenant et d'autres officiers en ce regard par luy commis et depputez ; et considerans qu'il pourroit survenir à nostredit lieutenant aucun gros inconvenientde malladie et par advanture la mort, aussi qu'ils sera besoing à son retour laisser ung ou plusieurs, nostre lieutenant ou lieutenans, voullons et entendons qu'il en puisse nommer, créer, constituer est establir ung ou plusieurs par testament ou autrement, comme bon luy semblera, ayant pareil et semblable povoir, auctorité et mandement especial ou partie d'icelluy [celui] que luy avons donné et donnons par cesdites presentes; et pource que ne povons avoir suffisante cognoissance desdits apys et gens estranges pour plus avant specifier le povoir que nous vouldrions en cest affaire donner à nostre leiutenant general, pour iceilx atraire à la cognoissance de Dieu et mectre en notre obeissance, si faire se peult, et iceulx regi et gouverner selon nostre voulloir et intencion et autres de nostredit armée et associez d'icelle, A ceste cause voullons, entendons et nous plaist que les specialitez cydessus declarez ne puissent aucunement desroguer au pouvoir general que nous avons donné et donnons par cesdites presentes à nostredit lieutenant, qui est de generallement disposer, faire et ordonner de toutes choses quelzconques, oppinées [consenties] et inopinées [inacceptables], concernans ledit voyage, exercite et expedicion d'icelluy, comme il luy semblera les affaires et necessitez le requerir, et comme nous esmes le ferions et faire le pourrions si en notre personne y estions ; et tout ce que par nostredit lieutenant sera faict, dit, constitué, ordonné, estably, contracté, chevy [choisi : ?] et composé, tant par ames, amitié, confederacion [association] que autrement, en quelque sorte et manière que ce soit ou puisse estre, pour raison de ladicte entreprinse et expedicion d'icelle, tant par mer que par terre, avons aprouvé, agreé et ratiffié, approuvons, agreons et ratiffions par les ces presentes, et le tenons et voullons estre tenu bon et vaillable [valide] comme par nous fait : si donnons en mandement par ces mesmes presentes à nostredit amé et feal chancellier et tous nos amez et feaulx les presidens et conseillers de noz cours souveraynes, leitenans generaulx, gouverneurs de noz pays, admiraulx et vis-admiraulx, prevostz, baillifz, seneschaulx, et autres noz justiciers, officiers et subiectz, tant ordinaires que extraordinaires, ou leurs lieutenans, ét à chacun d'eulx endroict soy,, si comme à luy appartiebdra, que nostredit leiutenant, duquel nous avons ce jourduy [aujourd'hui] prins [pris] et receu pour raison de ladite charge de nostre leiutenant general, le serment en tel cas acoustumé [ordinaire ou habituel], ils facent, seuffrent et permectent d'icelle joyr [jouir] user palinement et paisiblement, et à ce faire obeyr et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il appartiendra ès [et] choses touchans et concernans nostredite lieutenant, et luy bailler en tout et partout tout conseil, confort, secours, ayde et prison, si mestier est [s'il y a lieu]; Car tel est nostre plaisir; et pource que de ces presentes nostredit leiutenant pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au duplicata ou vidimus [certificat] d'icelles fait soubz seel [sigle] royal, foy soit adioustée [ajouté] comme 'à ce present original, et affin que ce soit chose ferme et estable [stable] à tousiours, nous avons fait mectre notre seel à cesdites presentes. Donné à Fontainebleau ¹⁰, le quinziesme jour de janvier, l'an de grace mil cinq cens

quarante, et de notre regne le vingt-septiesme. Sigé sur le reply desdites lettres : par le Roy, le cardinal de Tournon ¹¹, et Vous presens, Bayard; ung paragraphe. Et sur le reply vers la fin est escript ce qui ensuyt : Jehan Françoys de La Roque, chevalier de Roberval, a fait ès mains de monseigneur le Chancellier le serment deu [dû] et requis pour raison de l'estat de lieutenant general, chef, ducteur et cappitaine des choses contenues en ces presentes, et audit estat et charge a esté receu par mondict seigneur le chancellier ce jourdhuy, sixiesme de febvrier, l'an mil cinq cens quarante, moy present : signé : Sanson; ung paragraphe; et secllé sur double queue de cyre jaulne.

Collacion faicte

- 1. François 1er (1494-1547). Roi qui gouverna la France, de 1515 à 1547.
- ². Ce passage de la commission renvoie ici au second voyage de Cartier (1535-1536) et réfère aux dix Iroquoiens, dont Donnacona, enlevés par Cartier et amenés en France.
- ³. Pour les Français du temps de Cartier et de Roberval, Le toponyme *Saguenay* désignait le lieu où on trouve le cuivre rouge, « qu'ilz appellent *caignetdazé* » (Bideaux, 1986 : 132), et identifie un légendaire royaume au nord (situé quelque part entre le lac Supérieur et la vallée du Saint-Laurent).
- 4. Jean-François de La Rocque de Roberval (1500-1560).
- ⁵. En 1541-1542, les flottilles de Cartier et de Roberval combinées totaliseront huit navires mais qui partiront à des moments différents. Cartier quittera Saint-Malo avec la première partie de l'expédition et cinq navires, le 23 mai 1541, alors que la seconde partie de l'expédition et Roberval quitteront La Rochelle avec trois navires, le 16 avril 1542.
- ⁶. La Rocque de Roberval. La commission du roi adressée à Cartier, le 17 octobre 1540, pour retourner en Amérique ayant été révoquée, La Rocque de Roberval, gentilhomme et favori de François 1^{er}, mènera désormais l'expédition de colonisation et d'évangélisation. Cartier devient dès lors subordonné au lieutenant général.
- ⁷. Ces passages du texte sont particulièrement explicites quant à l'étendue des pouvoirs attribués à Roberval et aux lignes de conduite à observer à l'égard des peuples autochtones.
- 8. Manuel 1^{er} (1469-1521), roi de Portugal.
- 9. Ce passage sous-entend que la Commission du roi délivrée à cartier, le 17 octobre 1540, est révoquée.
- ¹⁰. Ville située au sud-est de Paris. À cette époque, la cour de France est une cour itinérante qui suit le monarque. Elle n'est pas encore sédentarisée à Versailles et ne le sera qu'avec Louis XIV en 1682.
- ¹¹. François de Tournon (1489-1562). Prélat, diplomate et homme d'État français. Archevêque d'Auch (1538-1551).

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Texte reproduit par H.P. Biggar, éd., <u>dans</u> A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval, Ottawa, Public Archives of Canada, 1930, Publications, no 14, p. 178-185.

· PEUPLE (S) : IROQUOIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : PORTNEUF	· DATE: 1541-1542
Au cours de leur remontée du fleuve, le capitaine alla habitait entre Canada [Québec] et Hochelaga [Mont	
*Hochelay aussi nommé Achelacy et situé présumément p	orès de Portneuf.
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : Michel BIDEAUX, éd., <i>Jac</i> Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 198, (Co Monde »).	•
Jacques CARTIER (1491-1557)	

· PEUPLE (S) : IROQUOIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : AUTOUR DU LAC SAINT-PIERRE	· DATE: 1541-1542
Après cela [Montréal], nous regagnâmes nos barques et n seigneur d'Hochelay [Portneuf], à qui le capitaine avait l remontant le fleuve, pensant le trouver là. Mais nous ne t qui dit au capitaine que son père était parti pour Maisous le confirmèrent, disant qu'il était parti depuis deux jours.	laissé deux garçons en rouvâmes que l'un de ses fils, na, comme nos jeunes gens nous
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : Michel BIDEAUX, éd., <i>Jacque</i> . Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 200, (Coll. « Monde »).	

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE: 1541-1542
Nous bénéficiâmes d'un vent si favorable que nous [11 septembre] au premier Saut [courant Sainte-Maville de Tutonaguy*.	
*Tutonaguy était probablement le nom du village visité celui des habitants de l'archipel de Montréal. Sur ce p G. TRIGGER, <i>Cartier's Hochelaga and the Dawson S</i> Queen's University Press, 1972, p.41.	oint, voir James F. PENDERAST et Bruce
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Michel BIDEAUX, éd., . Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 199, (Monde »).	•
Jacques CARTIER (1491-1557)	

· SOURCE : Jacques CARTIER

· PEUPLE (S) : **HOCHELAGUIENS**

· PEUPLE (S) : IROQUOIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE: 1541-1542
Après avoir débarqué, nous trouvâmes un sentier battu pré direction des dits Sauts et sur lequel nous nous engageâme ce chemin, nous rencontrâmes un lieu habité*, où les gens reçurent de façon très amicale.	es. Peu après avoir emprunté
*Villa de catallita de Tutano curro de calca de calca qui en	
*Village satellite de Tutonaguy ou camp de pêche saisonnier.	
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : Michel BIDEAUX, éd., <i>Jacques</i> Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 199, (Coll. « B Monde »).	
Jacques CARTIER (1491-1557)	

· PEUPLE (S) : IROQUOIENS	· SOURCE : Jacques CARTIER
· RÉGION (S): ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE: 1541-1542
Après qu'il [Jacques Cartier] leur eut signifié que no Lachine] et que nous désirions nous rendre à Saguer Montréal], quatre jeunes gens nous accompagnèrent nous emmenèrent si loin que nous arrivâmes à un au gens qui se trouvait juste vis-à-vis du deuxième Saut	nay [au nord-ouest de l'île de t pour nous montrer le chemin et ils utre village ou campement de braves

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Michel BIDEAUX, éd., *Jacques Cartier. Relations,* Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 199, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).

· PEUPLE (S): STADACONIENS · SOURCE: Antonio de UBILLA*

· RÉGION (S) : **DÉTROIT DE BELLE ISLE** · DATE : **1542**

1

Examinations at Fuenterrabia

23 September 1542

In the town of Fuenterrabia ¹ on the twenty third day of the month of September of the year of Our Lord Jesus Christ 1542, I Antonio de Ubilla, notary public of their Majesties, of the notaries of the said town, did, by order of his Excellency Don Sancho Martins de Leybra, Captain General of this province of Guipúzcoa, alcalde ² of the said town, in presence of the undersigned witnesses, administer to and receive oath from Robert Lefant³, a Frenchman, resident of Bayonne, upon the sign of the Cross, as by law directed, and confronting him with the anathemas due to a false oath he replied Amen, and promised to speak the truth. Witnesses present Pedro de Moya and Sancho de Tolosa, gunner.

After which in the said town on the 25th day of the said month of the said year, by order of the aforesaid General, I, the said notary, did administer to and receive oaths from Martin de Actalecu and Clemente de Odelica, residents of the said town⁴, and from Miguel de Liçaçon and Martin de San Vicente and Juan de Urnieta, on the sign of the Cross, as by law directed: and confronting them with the anathemas due to a false oath, they each one replied Amen: they did swear and promised to speak truth. In presence of the witnesses, the said Pedro de Moya and Juan de Cespedes and Juan de Yguiniz, residing at present in the said town.

The which said witnesses, being questioned in accordance with certain articles of memorandum, stated, deposed and declared as follows:

The said Robert Lefant, resident of the town of Bayonne, fifty years of age, a little more or less, was asked in what ship did he go fishing, and whose it is, replied that this witness is master of a vessel of sixty tons, which belonged to Garcia de Soto, resident of Bayonne. Asked from whence it set sail from Bayonne and went to La Rochelle to take in provisions for his journey that they were going to Terra Nova to fish for cod. Asked how long it is since they went in the said ship: said that he left Bayonne in the middle of April [1542] and reached La Rochelle within three days, and having obtained his provisions he set sail eight days, and was driven by foul weather into the port of Blavet 5 in Brittany, where he remained till 1 May, and on that day he left Blavet, and set out on his voyage. Asked what other vessels he had in convoy: said, One small vessel of St Pol de Leon 6, from Blavet, into which port he had been driven by a tempest. Asked what crew he carried: said he took thirteen men, who with himself made fourteen, and four boys ⁷. Asked what arms he carried: said, Only three sword, and knives for cutting. Asked what course he followed; said that he followed direct course to Terra Nova, for the fishing; and the said ship of St Pol de Leon sailed in his company. Asked what other French ships he met on his way, which sailed in company with him: said he met none on the journey, but when he

reached Terra Nova there was a vessel there from St Jean de Luz ⁸, which belonged to Urdina ⁹, and a ship from St Malo. That the ship of Urdina was of 180 tons, that of St Malo of 100 tons, and there was another vessel of 100 tons from Lormanto, a town just above Calais. Asked the name of the port where he found the said ships: said, It is called Caprouge ¹⁰.

Asked whether there is a town there: said, No, only a harbour and beach. Asked whether he saw Jacques Cartier or Roberval, French captains, who sailed armed, or whether he knows when they set sail, and their destination, and what ships they had, and what men and provisions: said that witness heard from a Breton master [capitaine] of a ship that was fishing in a port with witness from the men from Llanes 11, that Jacques [Cartier] left Honfleur ¹² over a year ago [1541] with three ¹³ ships bond for Terra Nova, and afterwards when he was with his ship in a harbour of terra Nova, known as the island of Spear ¹⁴, the said Jacques came there and he had eleven barrels of gold ore ¹⁵ and close on a fanega ¹⁶ of precious stones, rubies, and diamonds. And he came along with one vessel, and the other two he left in a port called Canada, with 300 men; and this is what the said Breton told him, and he also told him that the said Robert [val] went on to the said port and came up with the said Jacques on the way, and they spoke together, and Jacques told him that because Robert [val] told him to come back with him, he would not, but wished to go over to France, and so the said Jacques went to France, and Robert [val] continued his course. Ant the said Robert [val] had four ships ¹⁷ with many articles for women, and cows and oxen, and sheep, and all things, and that is a very good land, flat and fertile for much grain; and that it is a very healthy land, and the said Breton told him all this, and that even carried horses and workmen to build houses, and all things necessary to found settlement and people it. Asked the whereabouts of this Breton who told him this; said this witness was ill on the road, and the Breton went on to France. Asked when he left; said that as far he remembered, more than eight days ago. Asked whether he knows the direction he followed; said that all he can say is that he believes he passed through this town of Fuenterrabia or by the Bilboa Pass ¹⁸; further said that from La Rochelle to the port where witness took this cargo is a distance of 660 leagues, and to the port where the said Jacques went, called Canada 19,800 leagues; and before reaching Canada, about half-way, that is 400 leagues, he went up a river and found fresh water for drinking; and the entrance is called Grand Bay ²⁰, and its width from one shore to the other is twelve leagues 21, and entering the river they went two leagues inland; and he further stated that the said Breton told him there is wine, millet, herbs and all kinds of animals for meat in that land, which is very healthy, and the people very well clothed in skins of deer, sheep, and cows.. Asked what wind is favourable to entering the river; said he was told the entrance could be made in all winds, but wind from the east and east to west is more favourable than any. And that five years ago [1537] this witness was at the said harbour called Grand Bay, and fifty leagues farther on at a port called Brest, where he loaded his ship with a cargo of cod, and there are no houses but only huts made of the bark of trees; and there is an abundance of cattle and birds of all kinds, and skins, and the people trade in marten skins and other skins, and those who go there take all kinds of ironware. And that the Indians understand any language, French, English, and Gascon ²², and their own tongue ²³. Asked whether he

knows, or has heard is that five ships from Spain, seven from Portugal, and one from England were in Terra Nova at the same time engaged in the fishery and have returned, that two were from Corio ²⁴, and three from San Sebastian ²⁵, and this is the truth under seal of the oath he had sworn, and he did not sign, as he said he could not write.

The said Martin de Actalecu, resident of the town of Fuenterrabia, forty years of age, or thereabouts, having taken the customary oath, being questioned, answered as follows:

Was asked to declare all he knows or as heard concerning the journey to the Indies made by Jacques Cartier and Roberval, the time of their leaving, their destination, the number of ships, the ports they entered and why, and what they did, and all that he knows of this matter, what he has seen, or had heard say: said that in the month of April of last year, that is 1541, this witness was with his ship at La Rochelle, taking in provisions to proceed to Terra Nova for the cod fishery, and in the said month, having victualled and procured the salt he required, he set sail; and according to what he heard in La Rochelle, Jacques Cartier was in St Malo and Roberval with him making preparations, and that he was told that Roberval remained behind with three vessels, which were not ready, and Jacques Cartier, by order of the King of France [François 1er], set out with seven 26 vessels for the Indies during the said month of April last year. And this witness was in Terra Nova in the month of June, and being employed in fishing he heard from certain sailors from French ships who were also engaged in the fishery in the ports of Terra Nova,, that the said Jacques passed them and took from them wine and bread, and some shallops which they were taking for fishing; and that he went on and reached a port called Grand Bay. And from thence, so the French sailors told him, he proceeded in a northerly direction to a port they have discovered called Canada which is more than 250 leagues from Grand Bay ²⁷, as they told him; and they further told him that his ships were in the form of an armada, and carried men and workmen to build houses and to form a settlement. And that later in Canada the carpenters working there were killed, for they found the Indians there fierce and valiant, and their arms were lances and bows and arrows; but that in the port of Grand bay and several leagues farther on they found a more kindly people. Asked whether he heard that the said Jacques had touched the Islands of the Azores or other parts; said, No. Asked whether he had heard what kind of a land is that of Grand Bay and Canada: said that it is a very cold country, producing very little food. Asked whether he has heard what river they went up to reach Canada: said that the said French told him that the said Jacques said that he was going up a river, and that he took away their fishing shallops for the purpose, because the ships could not go up it; and that about four months ago, when witness was fishing in a port of Terra Nova called the Spear Islands 28 in the month of June, the said Jacques came there with three ships, for he had sent back the other four 29 the previous year to victual for this year, and he came with the other three. A shallop with some of his men came to witness's ship and came aboard, the said Jacques being himself in another port, and the companions of the said Jacques had wintered with the three ships in Canada, which is situated on the river which is entered through Grand bay, and that he had put onshore

some carpenters to build houses, whom the Indians had murdered. And that being in that district they had discovered mines of gold, silver and precious stones, and found pearls, and that they carried ten barrels of gold ore and seven of silver, and seven quintals ³⁰ of pearls and precious stones; and the gold mine was of good quality, and they returned very rich. And the said Jacques, passing seven leagues from where the witness was, met with Roberval ³¹, who had two ships, and Lartigue ³² had another, which made three ships; and that Lartigue went round by England, and was captured by the English with his ship, and the King of England [Henri VIII] held him prisoner. And that the said Roberval wanted the said Jacques to come back with his ships and return to the said port of Canada with him; and the said Jacques would not; and the said Robert [val] went on with his two ships and the said Jacques returned to France. Asked what was the intention of the said Robert [val] was it to found settlements there, or to return forthwith: said that this witness saw the said two ships and their crews, and is of opinion that he had not the means of founding a settlement, for the men were discontented and unwilling, and if winters there this year [1542-1543], he believes he will have few men left; and that they took a barrel of cider and a cask of biscuit, even from this witness. Asked if he knows whether Jacques Cartier left any men in Canada: said that he heard that he had left none but the murdered men, and others who died.

Asked if he has heard what manner of trade existed between the French and the Indians: said that he heard that they received them well, and showed them the mines, and told them that they were other mines farther inland; and that they found pearls at the edge of the river bank, and that they shone from a distance; and he heard further that the land is very cold with much snow and ice, and when a pot of anything was put on a fire, the side to the fire that was cooked and the part not touching the fire remained uncooked; and the people are dressed in skins.

Asked whether he knows that any fleet has set sail from France for the route followed by the ships from the Spanish Indies, for the purpose of intercepting the Spanish ships: said that in returning from terra Nova he heard that a fleet of many French ships had set sail, and that in a port of Galicia, called Artedo ³³, there was three or four of them, and that is what he knows under the seal of the oath he has sworn, and he signed his name, Martin de Actalecu.

The said Clemente de Odelica, resident of the town of Fuenterrabia, thirty-eight years of age, or thereabouts, was sworn in the customary fashion, and deposed as follows:

Asked how long ago it is since he went to Terra Nova: said that on 8 May of this year he set sail from St Jean de Luz in a vessel belonging to that place, in company with men of the said town of St Jean de Luz. Asked their destination: said they were bound for Terra Nova for the Cod Fisheries. Asked what vessels had he in convoy: said there was only the ship in which witness sailed in company with Miguel de Licarca and Juan de Arsu and Juan de Urnieta and Martin San Vincente, residents of Pasajes ³⁴ and of Urnieta. Asked whether he knows or has heard when Jacques Cartier sailed from Brittany, whither he was bound, the number of ships and how equipped: said, No.

Asked whether he knows or has heard any news of the said Jacques Cartier or Roberval, who sailed with a fleet: said that when witness and his aforesaid companions with the said ships of St Jean de Luz were at the port called Grand Bay fishing for their cargo, during the month of July of this year [1542], there came there three French ships, one of three masts and the other two of two masts 35, and the sailors of witness's ship who were from St Jean de Luz spoke to the crews of the said ships, who told them that their ships were bound for Canada, 300 leagues distant from the spot where witness was with his ship, to the west-southwest; and some of Jacques Cartier's companions who were in the said ships told the men from St Jean de Luz that Jacques Cartier, returning from Canada, had met with these three ships, and that he carried nine barrels of gold ore and seven barrels of silver, and a certain quantity of pearls and precious stones of great value. And that that they were going to join their said companions, in accordance with a promise given by the captain to return at the end of August with two ships to bring the necessary supplies; and that the said captain was determined to stay three years, and to subjugate the land of the Indians.

Asked whether he knows who the captain of the three ships was: said that he does not know, nor has he heard his name, and knows no more than that the men of St Jean de Luz said that he was a person of noble rank, nor did witness dare to speak to the sailors of the said Jacques [Cartier], nor to his own companions nor to ask any questions whatever.

Asked whether he knows or has heard what wind is favourable for entering the river which goes form Grand Bay to Canada, and what is the distance; said he heard from the men of St Jean de Luz that from grand bay, which is at the mouth of the river of Canada, is 300 leagues, and the coast runs west-southwest, and the river is seven to eight leagues wide from shore to shore, and some times more, sometimes less; and that there are walnut; and chestnut trees on the banks, and that further up the land juts out. And that outside the Grand bay which is at the entrance, and in Terra Nova, the country is very cold, so much that not until June is it possible to navigate or to enter by Grand bay because of the cold and snow and ice, and the mountains of ice which touch the bottom of the sea, though 100 fathoms 36 deep. Asked who are the inhabitants of this land of Grand Bay, and farther up the river: said that many savages came to his ship in Grand Bay, and they ate and drank together, and were very friendly, and the savages gave them dear [sic!] and wolf skins in exchange for axes and knives and other trifles; and for people dressed in skins they are men of skill, and he believes that farther up the river the inhabitants are much the same, for they gave them to understand that one of their number was the leader in Canada ³⁷. And that they killed more than thirty-five of Jacque's men [Jacques Cartier], and their arms are bows and arrows and pinewoods shields; and they have many boats; and there are many springs and rivers, and the country is very healthy.

Asked whether he knows or has heard that the said Jacques and his companions had found gold and silver mines, or whether the Indians told them where these were: said that he knows no more than that he heard that the said Jacques brought back the barrels and other things, as previously stated. Asked whether he knows or has heard that any Spaniards had put into those ports, or had founded any settlement there; said he does not

know, nor has he heard anything beyond that the said French from the St Jean de Luz and others had said that from the port of Canada on could reach the land of Peru. Asked whether he knows or has heard that Jacques Cartier had left men behind in Canada, when he returned: said that he heard that the said Jacques had left no men behind, but had brought back all he had. Asked whether he knows or has heard that the said Jacques or Roberval had done any injury to certain Spaniards ³⁸: said that he knows no more than that the captain of the three ships took a shallop and a barrel of lard from the ship where witness was, and gave them a shallop in exchange; and that they took another shallop from another French ship, and he knows no more than this. Asked whether on the outward or homeward or homeward journey they had met with any Spanish ship: said neither in going nor returning. Asked whether he knows or has heard that the said Jacques or anyone else had sailed with a fleet against the ships from the Spanish Indies: said he does not know, and has not heard, and this is truth under seal of the oath he has sworn, and he knows nothing further, and he signed his name, Clemente de Odelica.

The said Miguel de Liçarça, resident of Pasajas near Fuenterrabia about thirty years of age, little more or less, being sworn, was questioned concerning the deposition made by the said Clemente; and said that this witness was aboard a vessel from St Jean de Luz with the said Clemente, and witness asked the latter's deposition be read to him; and upon its being read to him, witness said that he had heard the same things as declared by the said Clemente, and neither knows nor has heard anything further than what is contained in the deposition, and it is truth, by the oath he has sworn, and he signed his name, Miguel de Liçarça ³⁹.

The said Juan de Arsu, resident of Pasajes, near Fuenterrabia, twenty eight years of age, or thereabouts, being questioned concerning the deposition made by the said Clemente, asked that it be read to him, since he knew neither more nor less than the said Clemente, as they were together when everything relating to this matter took place. And upon its being read to him. He said that he declared the same, and it was truth, and he neither knew nor had heard anything further; under seal of the oath he had taken, and he did not sign, as he could not write. Antonio de Ubilla.

The said Martin de san Vicente, resident of Fuenterrabia, forty years of age, or thereabouts, being questioned concerning the said Clemente's deposition: said that they were all together aboard the said ship of St Jean de Luz, and that the declaration made by the said Clemente, which had been read to him, is the truth, and he heard the same; under seal of the oath he had sworn, and he neither knew nor has heard anything further; and he did not sign, as he said he could not write. Antonio de Ubilla.

The said Juan de Urnieta, resident of Urnieta, thirty years of age, or thereabouts, was questioned concerning the said Clemente's deposition, and said, under seal of the oath he had taken, that he had been in the company of the said Clemente and the other three companions, and they had all seen and heard the same thing: and the deposition of the said Clemente being read to him, he said that it was the truth, and witness declared the same, and he had not heard and knew nothing further, under seal of the oath he had taken; and he did not sign, as he could not write.

And I, the said Antonio de Ubilla, notary public, signed all the aforesaid declarations with the said witnesses, and by order of the said Captain General I caused these seven pages to be copied from the original, which remains in my possession, and in witness and the truth thereof I have affixed my customary signature, etc.

Antonio de Ubilla, Notary

- *Notaire public de Fuenterrabia. Ubilla est un fonctionnaire d'État mandaté par la Couronne d'Espagne pour enquêter auprès de marins basques espagnols relativement à la présence de Cartier et de Roberval dans le golfe du Saint-Laurent. Le texte original est en espagnol.
- ¹. Commune de la province de Guipuscoa, située en pays basque espagnol, à la frontière française sur la rive gauche de l'estuaire de la Bidassoa.
- ². Maire.
- ³. Capitaine d'un bateau de pêche et résident de Bayonne, près de Biarritz. Lefant avait déjà été pêché la morue en 1537 dans un port appelé Brest (actuelle baie du Vieux Fort, Basse Côte Nord) et traité avec les natifs.
- 4. Fuenterrabia en espagnol ou Hondarribia en langue basque.
- ⁵. Aujourd'hui: Port Louis, en Bretagne.
- ⁶. Saint-Pol-de-Léon. Commune française du département du Finistère, en Bretagne.
- ⁷. Mousses.
- 8. Saint-Jean-de-Luz. Commune française située dans le département des Pyrénées-Atlantiques, en région Nouvelle-Aquitaine.
- ⁹. Le mot urdina en basque (se prononçant «ourdina») signifie le «bleu» en français. Identifiait probablement un lieu à proximité de Biarritz.
- ¹⁰. On prendra bien note qu'il ne faut pas confondre l'endroit avec Cap-Rouge, en amont de la ville actuelle de Québec, ou s'installent Cartier et Roberval. Il s'agit plutôt de la baie de Cape Rouge Harbour, située au sud-ouest de Northeast Crouse, à Terre-Neuve.
- ¹¹. Llanes : commune du nord de l'Espagne, à l'ouest de Bilbao, dans la principauté des Asturies.
- ¹². Cartier a pris la mer non pas à Honfleur mais à Saint-Malo, en Bretagne.
- ¹³. La première partie de l'expédition de colonisation menée par Cartier en 1541-1542 était constituée d'une flottille de cinq et non pas de trois navires.

- ¹⁴. Probablement Cap d'Espoir, sur la péninsule d'Avalon. Situé dans la province de Terre-Neuveet-Labrador, à douze kilomètres de Saint-Jean.
- ¹⁵. Cartier a quitté l'établissement de Charlesbourg-Royal, au cap Rouge, en mai 1542 et croisé Roberval à Saint-Jean (Terre-Neuve) sur le chemin du retour, à la mi-juin.
- ¹⁶. Unité de mesure du grain de douze boisseaux et qui équivaut à 55,5 litres.
- ¹⁷. La deuxième partie de l'expédition de 1541-1543 menée par Roberval comptait non pas quatre mais trois navires.
- ¹⁸. Bilboa: capitale du pays basque et ville portuaire du nord de l'Espagne.
- ¹⁹. Ville actuelle de Québec.
- ²⁰. La partie occidentale du détroit de Belle Isle, à Terre-Neuve-et-Labrador.
- ²¹. Le détroit de Belle Isle mesure approximativement 125 km de long et sa largeur varie de 15 à 60 km.
- ²². Le gascon est la variété de l'occitan propre au «triangle aquitain». À l'instar de l'auvergnat, elles sont des langues de régions non constituées en États.
- ²³. On entend ici en basque espagnol.
- ²⁴. Probablement La Corogne (La Coruna), ville portuaire située sur un promontoire en Galice, région du nord-ouest de l'Espagne.
- ²⁵. Ville implantée sur le golfe de Gascogne, en pays basque espagnol.
- ²⁶. Cing et non pas sept navires.
- ²⁷. La distance exacte étant 1 200 km, l'informateur est relativement précis considérant qu'une lieue marine équivaut à 5,56 km et que son estimation correspond à une distance de 1 390 km.
- ²⁸. Probablement Bay Bulls, située sur la péninsule d'Avalon de l'île de Terre-Neuve.
- ²⁹. Lire: les deux autres.
- 30. Unité de masse qui équivaut à 100 kg. Sept quintaux = 700 kg ou 1543 lbs.
- ³¹. Dans le havre de Saint-Jean, à Terre-Neuve.
- ³². Il s'agit d'une erreur de l'informateur. On connaît l'identité des trois maîtres ou pilotes des navires de Roberval : Jean Alphonse (dit Fonteneau), Paul d'Aussillon de Sauveterre et Simon Harel de Jumièges. Aucune autre source documentaire mentionne le nom Lartigue ou rapporte qu'un des navires de l'expédition de Roberval aurait été capturé par les Anglais, puis conduit en Angleterre.
- ³³. Hameau situé au nord-ouest d'Oviedo, sur la côte nord de l'Espagne.

- ³⁴. Pasaia en basque. Pasajes en castillan. Commune dans la partie du nord-est du Guipuscoa,
- ³⁵. Cette affirmation atteste que ces pêcheurs basques espagnols ont croisé et échangé avec des membres de l'expédition de Roberval en route pour le Canada.
- ³⁶. Ancienne mesure marine de profondeur. En français, elle correspond à la brasse qui équivaut à environ 1,60 m ou cinq pieds
- ³⁷. Il s'agit très probablement d'Agona, principal porte-parole des Iroquoiens de Stadaconé suite à l'enlèvement et à l'absence de Donnacona, mort en France, vers 1539-1540.
- ³⁸. Lire: Basques espagnols.
- ³⁹. Voir plus haut. Cet informateur est identifié sous le nom Miguel de Liçaçon.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Texte reproduit par H.P. Biggar, éd., <u>dans</u> A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval, Ottawa, Public Archives of Canada, 1930, Publications, no 14, p. 447-467.

· PEUPLE (S): **HOCHELAGUIENS** · SOURCE: **François de BELLEFOREST**

· RÉGION (S) : **MONTRÉAL** · DATE : **1572**

Aux Hochelagiens sont voisins du costé du Nord des hōmes vaillans*, cruelz, & farouches, lesquels ilz nomment Agoniondà*, qui signifie mauvais, & meschans, lesquels sarment tout le corps, & iusqu'aux boutz des doigtz, non de fer, ou crain, mais d'un tissu fait de cordes & escorces d'arbres, avec quelques pieces de boys enlacées avec ceux cy ont les susdits grand guere*, & s'entretuent fort cruellement, d'autant que leurs haines sont sans aucune composition, & leur inimitié fondée de si long temps, qu'ils n'en sacavroyent l'occasion* tant soit elle petite.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: François de BELLEFOREST, L'Histoire universelle du Monde, contenant l'entière decription & situation des quatre parties de la terre, la divisiō& estenduëd'une chacune Region & Province d'icelles. Paris, Chez Gervais Mallot, Livre 4, folio 268.

François de BELLEFOREST (1530-1583)

Belleforest, écrivain, traducteur et cosmographe a été un des collaborateurs du géographe Giovanni Battista Ramusio (1485-1557).

^{*} Ce qui suggère qu'il s'agirait soit des Algonquins de l'Outaouais, soit des Hurons-Wendat de la baie Géorgienne.

^{*}Agojudas.

^{*}guerre

^{*}comprendre : qu'ils n'en sauraient dire la cause

· PEUPLE (S) : **NON IDENTIFIÉ** · SOURCE : **Jacques NOËL**

• RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL • DATE : 1583-1585

Je suis monté en haut d'une montagne [mont Royal] qui se trouve au bord des Sauts [rapides de Lachine] d'où j'ai aperçu le dit fleuve [Saint-Laurent] au-delà des dits Sauts, lequel paraissait plus large [lac Saint-Louis] que là où nous l'avions franchi. Les gens du pays* nous indiquèrent qu'il y a dix jours de marche entre les Sauts et ce Grand Lac [lac Ontario].

*L'expression *gens du pays* est la même que celle utilisée par son oncle Jacques Cartier pour désigner les habitants de Hochelaga. Voir M. BIDEAUX, 1986 : 149. On peut ainsi présumer que ce groupe habitait dans le voisinage de Montréal.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Jacques NOËL, « [Lettre écrite à Monsieur John Growte, étudiant à Paris, par Jacques Noël de saint Malo, neveu de Jacques Cartier, au sujet des découvertes qui précèdent]», <u>dans Michel BIDEAUX</u>, éd., *Jacques Cartier. Relations*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 201, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).

Jacques NOËL (vers 1540 - ?)



· PEUPLE (S): HOCHELAGUIENS ET STADACONIENS	· SOURCE : Marc LESCARBOT
· RÉGION (S) : MONTRÉAL ET QUÉBEC	· DATE: 1609
Par ces surprises les Iroquois jadis en nombre de huit mille hommes ont exterminé les Algoumequins*, ceux de Hochelaga*, et autres voisins de la grande riviere [fleuve Saint-Laurent].	
*L'ethnonyme <i>Algoumequins</i> et le toponyme <i>Hochelaga</i> sont et Lescarbot.	n italiques dans le livre de
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : Marc LESCARBOT, <i>Histoire de l</i> Tross, vol. 3, p. 828.	la Nouvelle-France, Paris, Librairie
Marc LESCARBOT (1570-1641)	

· PEUPLE (S): HOCHELAGUIENS · SOURCE: Denis JAMET

· RÉGION (S) : LAC SAINT-PIERRE ET MONTRÉAL · DATE : 1615

Depuis Quebec, trente lieues montant la riviere, on trouve un lac [Saint-Pierre] long de neuf lieues et de large sept, a la sortie duquel la riviere [fleuve Saint-Laurent] se divise en plusieurs rivieres et ainsi faict un grand nombre de belles iles grandes et petites ; aucune [certaines] sont ondoyées [submergées] l'hiver, autres non. J'ay veu le commancement de ces beaux pays car je fus là avec les marchands, et cependant [pendant] qu'ilz traficquoient, je ne pouvois me saouler de la contempler ni le regretter inhabité. Il l'ha [l'a] autrefois esté des Sauvages, mais leurs guerres enragées les en ont deslogé et se sont retirés arriere les uns des autres, plus avant dans les terres. Ca esté depuis quatre-vingtz ans [vers 1535], et y a un Huron qui se souvient encor d'avoir veu un village [Hochelaga ou Tutonaguy] auprès d'où nous estions [secteur des rapides de Lachine], les habitans duquel furent tous assommez à coups de masses des Iroquois.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: «Relation du Père Denis Jamet, Récollet de Québec, au cardinal de Joyeuse », 15 juillet 1615, *dans* Robert LE BLANT et René BAUDRY,éd., *Nouveaux Documents sur Champlain et son époque*, *Vol 1 (1560-1622)*, Ottawa, Publication des Archives publiques du Canada N° 15, 1967, p. 350.

· PEUPLE (S) : **IROQUOIS** · SOURCE : **Gabriel SAGARD**

· RÉGION (S): **QUÉBEC** · DATE : **1625**

On remarque aussi qu'eux [Innus] & les Algoumequins, ont autrefois labouré les terres & habité en des bourgades comme nos Hurons, mais du depuis les Hiroquois leurs ennemis mortels les en ayans dechassez, ils furent contraincts courir les bois, & se rendre vagabonds & errants parmi les terres, fuyans la persecution de leurs ennemis, lesquels s'estans saisis de leurs bourgades les fortifierent, & depuis abandonnerent, ne les ayant pû conserver, comme il se voit encore en un lieu sur la haute terre, qui est auprès de nostre peyit Convent [Maison des Récollets], que l'on appelle le fort des Hiroquois.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs récollects y ont faicts pour la conversion des infidèles : depuis 1615; avec un dictionnaire de la langue huronne*. Paris, Librairie Tross, 1866, vol. 1, p. 271-272.

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE : 1632
De là [Québec] ledit Cartier allant à mont [en lieües, iusques à in lieu qui s'appelloit en son s'appelle Grand Sault sainct Louis, lesquels li sedentaires, cultivoient les terres. Ce qu'ils ne retirer dans le profond des terres.	temps Ochelaga *, & qui maintenant eux estoient habitez de Sauvages, qui estant
*Orthographié à l'identique dans le texte et inscri	t en italiques.
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : Georges-Émile G Éditions du Jour, 1973, vol. 2, p. 670.	IGUÈRE, éd., Œuvres de Champlain, Montréal,
Samuel de CHAMPLAIN (vers 1570-1635)	

· SOURCE : Samuel de CHAMPLAIN

· PEUPLE (S) : **HOCHELAGUIENS**

· PEUPLE (S) : IROQUOIS	· SOURCE : Paul LE JEUNE
RÉGION (S) : TROIS-RIVIÈRES	· DATE : 1635
Le cinquiesme de Novembre [1635], i'allay veo a autrefois entouré une Bourgade [village], au l leur Habitation [Trois-Rivières]. Les Hiroquois on voit encore le bout des pieux tout noirs. Il y d ils cultivoient du bled d'Inde.	lieu mesme où nos François ont planté ennemis de ces Peuples ont tout bruslé :

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: *Relations des Jésuites, 1611-1636*, Montréal, Éditions du Jour,

1972, vol. 1, 1635, p. 15.

Paul LE JEUNE (1592-1664)

· PEUPLE (S) : **IROQUOIS** · SOURCE : **Paul LE JEUNE**

· RÉGION (S) : ENTRE QUÉBEC ET TROIS-RIVIÈRES · DATE : 1636

I'ay souvent navigé de Kébec aux Trois Rivieres. I'ay remarqué des rives pierreuses, d'autres sablonneuses; en d'autres on trouve de l'argile, des terres grasses, tres-bonnes pour la brique; le Païs est beau et bien agreable, entre-couppé de rivieres, de ruisseaux, de torrens qui viennent des terres. Les Sauvages m'ont monstré quelques endroits, où les Hiroquois ont autrefois cultivé la terre.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: *Relations des Jésuites, 1611-1636*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 1, 1636, p. 46.

Paul LE JEUNE (1592-1664)

· PEUPLE (S) : **HOCHELAGUIENS** · SOURCE : **Jérôme LALEMANT**

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1642

Mais pour remonter a nostre Isle, ie diray en passant que l'aspect d'une belle montagne qui s'y rencontre, luy a fait porter le nom de Montreal ou Mont-royal.

Iacques cartier, qui est le premier de nos François qui l'a découverte, écrit qu'il y rencontra une ville nommée Ochelaga. Cela s'accorde bien à ce qu'en disent les Sauvages, qui la nomment Minitik 8ten entag8giben, l'Isle où il y avoit une ville ou une bourgade; les guerres en ont banny les habitans.

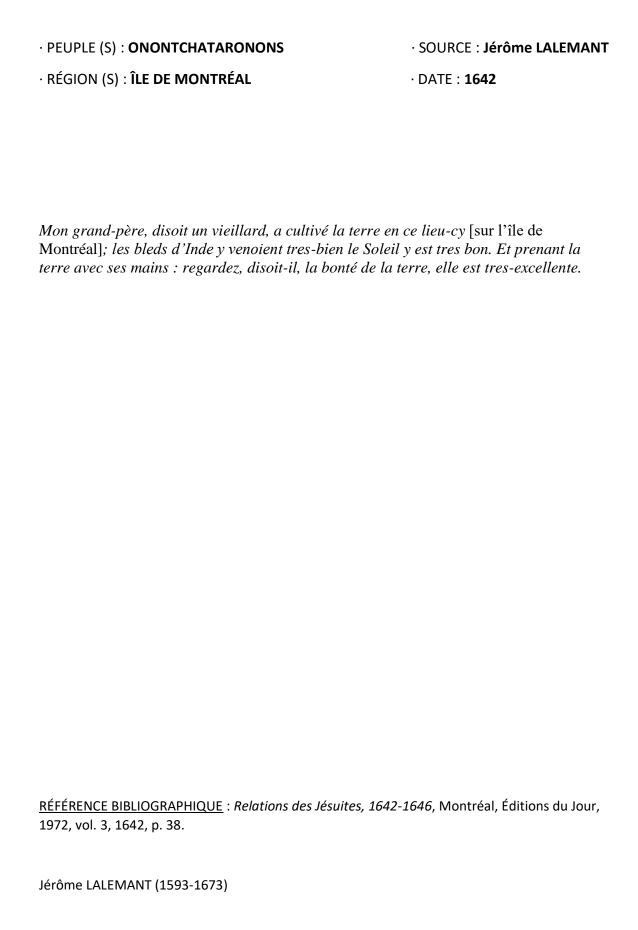
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : *Relations des Jésuites, 1642-1646*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 3, 1642, p. 36.

· PEUPLE (S): ONONTCHATARONONS · SOURCE: Jérôme LALEMANT

· RÉGION (S) : MONTRÉAL ET MONTÉRÉGIE · DATE : 1642

Apres la Feste [15 août 1642] on fut visiter les grands bois qui couvrent cette Isle [île de Montréal]; et estans amenez à la montagne dont elle tire son nom, deux des principaux Sauvages de la trouppe, s'arrestans sur le sommet nous dirent qu'ils estoient de la nation de ceux qui avoient autrefois habité cette Isle; puis en étendant leurs mains vers les collines qui sont à l'orient et au Sud de la montagne : Voilà, faisoient-ils, les endroits où il y avoit des Bourgades remplies de tres-grande quantité de Sauvages; les Hurons , qui pour lors nous estoient ennemis, ont chassé nos Ancêtres de cette contrée, les uns se retirerent vers le pays des Abanaquiois [Abénaquis], les autres au pays des Hiroquois, et une partie vers les Hurons mesmes, s'unissant avec eux, et voilà comment cette Isle s'est renduë deserte.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: *Relations des Jésuites, 1642-1646,* Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 3, 1642, p. 38.



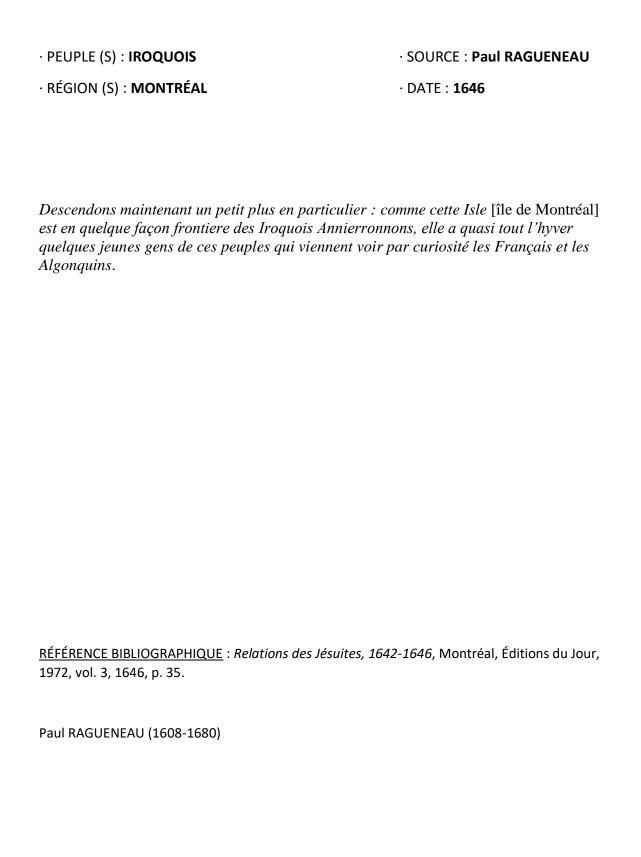
· PEUPLE (S) : ALGONQUINS	· SOURCE : Jérôme LALEMANT
· RÉGION (S) : MONTRÉAL ET EN AVAL	· DATE : 1643
Il y a icy autour de nous quantité d'Algonquins qui ne asseuré, où ils puissent chasser et vivre hors des dange heure. Ils viennent icy haut pour chercher lieu de refugriviere [fleuve Saint-Laurent], où sont toutes leurs hab Mont-Royal [Montréal], ils y seroient desia, et y eussen leur agreant plus que tout autre.	ers des ennemis, où ils sont à toute ge, ne le trouvant pas sur la grande iyudes; s'il n'eust faict si chaud à
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : <i>Relations des Jésuites, 164</i> 1972, vol. 3, 1643, p. 61.	12-1646, Montréal, Éditions du Jour,

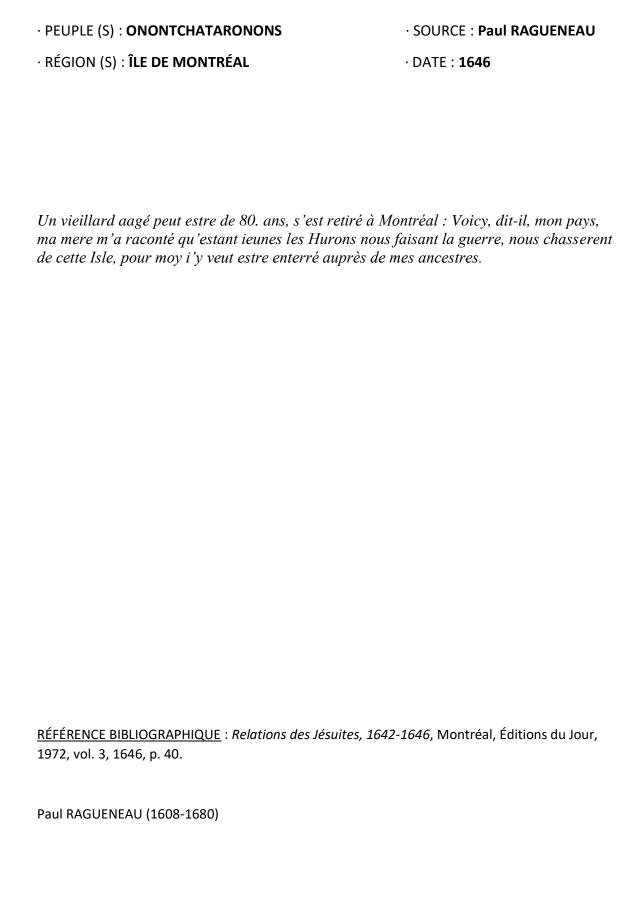
· PEUPLE (S): ALGONQUINS · SOURCE: ARCHIVES PAROISSIALES

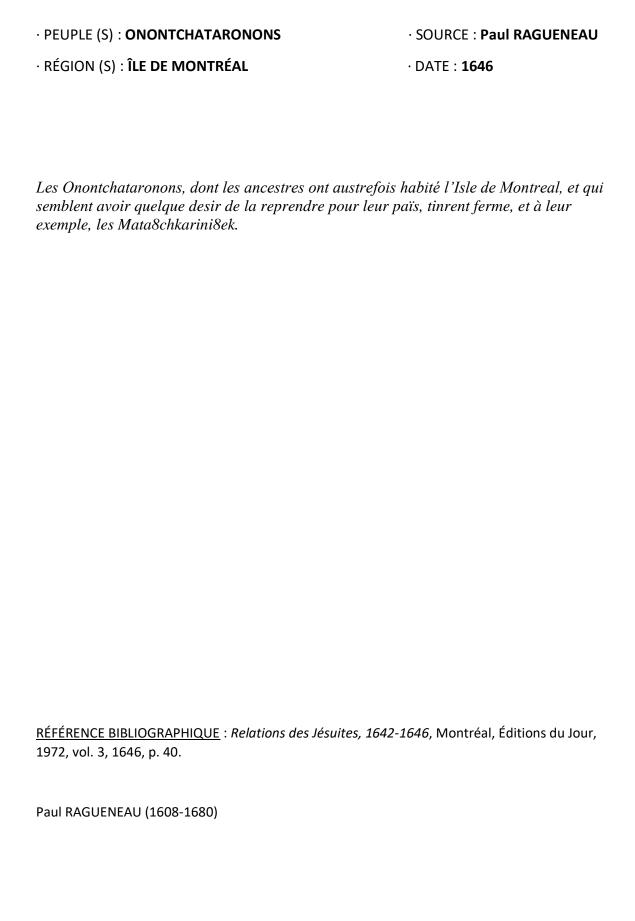
· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1643-1680

Le <u>Premier registre de l'église Notre-Dame de Montréal</u> indique que 390 personnes, dont 28 d'origine amérindienne, et parmi lesquelles 12 Algonquins ont été ensevelies dans les cimetières du fort Ville-Marie (1643-1654), à Pointe-à-Callière, de la paroisse Notre-Dame sur le terrain de l'Hôtel-Dieu (1654-1660), au coin des rues de Brésoles et saint-Dizier, et près de la Commune (156-1683), rues Saint-Nicolas, entre Saint-Paul et du Saint-Sacrement.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Olivier MAURAULT, éd., *Premier registre de l'Église Notre-Dame de Montréal*, Montréal, Édition des Dix, 1961, p. 363-435.







· PEUPLE (S): HURONS-WENDAT	· SOURCE : Paul RAGUENEAU
· RÉGION (S) : ÎLE D'ORLÉANS	· DATE : 1650
La Colonie des Chrestiens Hurons a son departement dans l'Isle d'Orleans, qu'ils appellent d'un nom sacré l'Isle de saincte Marie; ils y ont fait des champs, ils y ont basty des cabanes et ils pretendent d'y trouver leur seconde patrie.	
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : <i>Relations des Jésuites, 164</i> 1972, vol. 4, 1650, p. 40.	7-1655, Montréal, Éditions du Jour,

Paul RAGUENEAU (1608-1680)

· PEUPLE (S): ALGONQUIENS · SOURCE: Paul RAGUENEAU

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1650

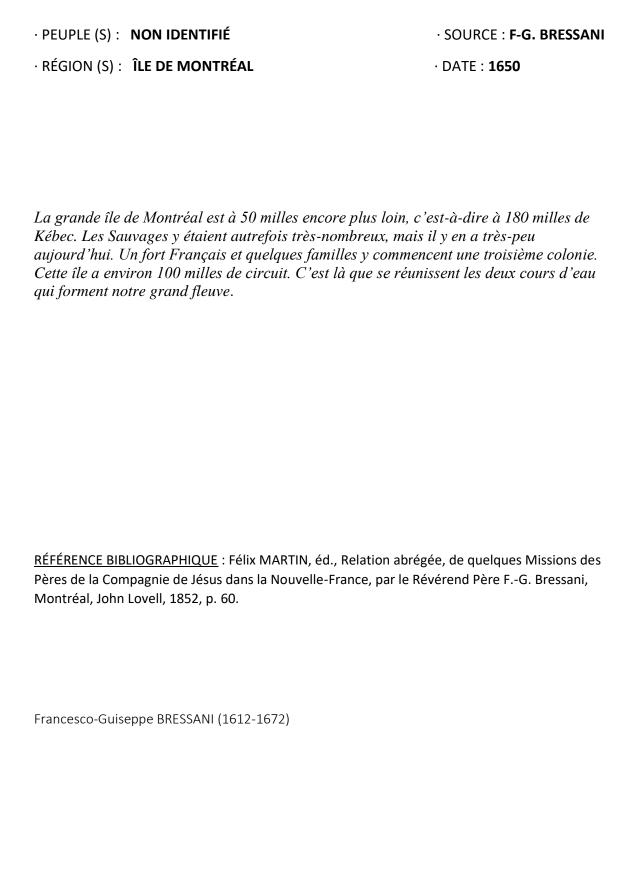
La Residence de Montreal*, tandis que la guerre durera avec les Iroquois, servira plus tost aux Sauvages d'une retraite passagere que d'un lieu de demeure : C'est une place tres-avantageuse pour toutes les Nations superieures* qui veulent avoir commerce avec nous; car trouvans là ce qu'ils viennent chercher, ils ne se voyent point obligez de descendre plus bas et de s'exposer à de nouveaux perils des Iroquois*, qui sont plus à craindre au dessous [en aval] de Montreal qu'au dessus [en amont].

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: *Relations des Jésuites, 1647-1655*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 4, 1650, p. 40.

^{*}Fort de Ville-Marie.

^{*} Peuples algonquiens de la région des Grands Lacs.

^{*} Ragueneau réfère surtout aux Mohawks.



· PEUPLE (S) : **IROQUOIS** · SOURCE : **P-E RADISSON**

· RÉGION (S) : **QUÉBEC** · DATE : **1654**

S'ils [les Hurons] [étaient allés] vers l'est, ils auraient trouvé les Iroquois qui possédaient des parties de la rivière de Canada [fleuve Saint-Laurent], et leurs terres [qui] étaient où Québec est situé à l'entour de ce lieu, et à la partie supérieur de [la rivière] Montmorency, [à] deux lieues de Québec, où il y avait un grand village [Stadaconé] où maintenant on voit un pays désolé, c'est-à-dire [sans] bois et forêts [...]

Après que les Iroquois eurent été mis hors de ce pays de Québec, les Hurons et les Algonquins s'en rendirent les maîtres; c'est-à-dire, ils montèrent au-dessus de [la rivière] Montmorency, (après qu'ils eurent quitté la place de leur hivernement) laquelle était de l'autre côté de Tadoussac, à la hauteur de la Chaudière (ainsi appelé en français), et après bien des années, ils retournèrent vivre à l'entrée de leur lac [Huron], lequel est long de deux cents lieues et large de cinquante ou soixante lieues.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Pierre-Esprit RADISSON, *Les aventures extraordinaires d'un coureur des bois. Récits de voyages au pays des Indiens d'Amérique*. Traduit de l'anglais par Berthe Fouchier-Axelsen, Montréal, Alias, 2017, p. 87-88, 91-92.

Pierre-Esprit RADISSON (vers 1636-1710)

· PEUPLE (S) : **IROQUOIS** <u>ou</u> **IROQUETS** · SOURCE : **P-E RADISSON**

· RÉGION (S): QUÉBEC · DATE: 1654

If eastward, they [Hurons] had found y^e Iroquoits¹ who possessed some parts of the river of Canada [St. Lawrence River], and their dwelling was where Quebecq is situated, and about that place, & att y^e upper end of Montmorency [Montmorency River] 2 leagues from Quebecq, where was a great village [Stadacona] where now is seene a desolate country, that is, for woods and forests [...]

The Iroquoits after being putt out of that country of Quebecq, the Hurrons and Algonquins made themselves masters in it; that is to say, they went up above monmorency [Montmorency River] after that they left the place of their wintering, wth was over against Tadousac, att the height of the Chaudiere (so called in French), and after many years they retourned to live att the gape of the their lake [Huron], w^{ch} is 200 Leagues long & 50 or 60 leagues large.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Gideon D. SCULL, ed., *Voyages of Peter Esprit Radisson: being an account of his travels and experiences among the North American Indians from 1652 to 1684*. Transcribed from original manuscripts in the Bodleian Library and the British Museum with historical illustrations. Boston, The prince Society, 1885, p. 88, 92.

¹ Radisson a rédigé la version originale de ses récits de voyages en anglais. L'ethnonyme *Iroquoits* a été orthographié avec un **t**, ici et ailleurs dans son texte. Il est toujours possible que Radisson référait aux Iroquets (Onontchataronons) plutôt qu'aux Iroquois.

· PEUPLE (S) : HURONS-WENDAT ·SOURCE : [Jérôme LALEMANT] · RÉGION (S): QUÉBEC · DATE: **1660** Ceux* qui dans cette dissipation avoient pris parti vers Quebec, et comme de bonnes ouailles y avoient voulu suivre leurs pasteurs, vivoient en fort bons Chrestiens, à l'Isle d'Orleans, au nombre de cinq à six cents ames, et y passerent huit ans assez paisiblement; mais ils n'ont pas esté asseurez entre les mains des François, qu'en celles des autres Sauvages leurs alliez*. * Hurons-Wendat. * Innus et Algonquins. [...] il ne nous en restoit plus qu'une petite poignée, qui nous a fait tant de compassion, que pour conserver ce reste precieux d'un peuple Chrestien, feu Monsieur d'Ailleboust*, qui commandoit alors, leur fit bastir un fort au sein de Quebec*, pour ne pas laisser toutà-fait la Nation [...] *Louis d'Ailleboust de Coulonge (1612-1660). Ingénieur. Gouverneur et lieutenant générale de de la Nouvelle-France. *Sur le coteau Saint-Louis. On nomma cette construction « le fortin des Hurons ». RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE: Relations des Jésuites, 1656-1665, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 5, 1660, p. 14.

· PEUPLE (S) : **ONEIDAS** ·SOURCE : **Claude CHAUCHETIÈRE**

· RÉGION (S): **KENTAKE- KAHNAWAKE** · DATE: **1667**

Le Montréal, qui estoit le grand théâtre de la guerre, devient un champ fertile. On passa mesme le fleuve de Saint-Laurent et on establit vis-à-vis du Montréal la seigneurie de la Prairie bien choysy de Dieu pour y faire une des plus belles missions qu'on ait vu en Canada. Les François disposèrent le lieu, s'y estant transportés pour y faire un village, lequel commença en 1667.

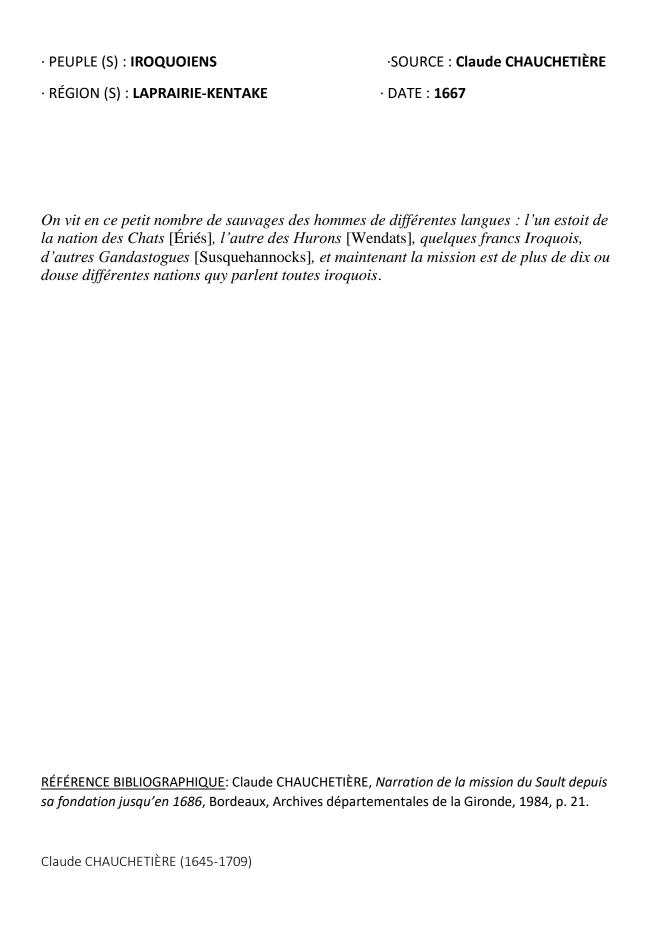
Tandis que le R.P. Raffeix* estoit occupé à faire défricher les terres à la Prairie et invitoit de nouveaux habitants à l'y suivre, Dieu invitoit des sauvages à y venir; cette invitation se fit lorsqu'il voulut que Tonsahotaen* avec quelques autres s'offrit à descendre d'Onneiout pour venir conduire au Montréal un des missionnaires qui devoit revenir sur les glaces. Sept personnes onneiouts jettèrent les fondemens de toute la mission de Saint-François-Xavier.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Claude CHAUCHETIÈRE, *Narration de la mission du Sault depuis sa fondation jusqu'en 1686*, Bordeaux, Archives départementales de la Gironde, 1984, p. 20.

Claude CHAUCHETIÈRE (1645-1709)

^{*} Pierre Raffeix (1633-1724), missionnaire jésuite.

^{*} Tonsahoten (vers 1626- 1688). D'origine wendat, adopté par les Oneidas. Sa conjointe Gandeakteua (vers 1630-1673), aussi adoptée par les Oneidas, était d'origine érié.



· PEUPLE (S): **HURONS-WENDAT** ·SOURCE: **François LE MERCIER**

· RÉGION (S): QUÉBEC · DATE: 1669

La Mission des Hurons* est maintenant reduite à un petit nombre de personnes, mais ce sont gens choisis qui ayment la Religion Chrestienne, et qui peuvent servir d'exemple à tous les autres. Depuis qu'ils ont veu la paix affermie, avec les iroquois leurs ennemis, ils ont abandonné le fort* qu'ils avoient dans une grande place de Quebec, et se sont retirez dans les bois à une lieuë et demie de cette ville, pour y cultiver les champs qui leur puissent fournir de quoy vivre, et ils y ont fait un Bourg nouveau, et comme une nouvelle Colonie.

*Mission de L'Annonciation de Notre-Dame.

*Le « fortin des Hurons » situé sur le Coteau Saint-Louis.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: *Relations des Jésuites, 1666-1672*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 6, 1669, p. 23-24.

François LE MERCIER (1604-1690)

PEUPLE (S): IROQUOIENS ET CANADIENS SOURCE: Claude DABLON

· RÉGION (S) : LAPRAIRIE - KENTAKE · DATE : 1671

Cette Residence est à soixante lieuës de Quebec, un peu au dessus de la Ville de Montreal, qu'elle a au Nord, dont elle n'est esloignée que de la largeur du fleuve saint Laurent, c'est-à-dire d'environ une lieuë et demie. Elle est située sur une plaine qui est eslevée comme une petite montagne, à l'entrée d'une vaste prairie, appellée communément la prairie de la Magdeleine, qui est arrousée par divers contours d'une petite rivière [rivière Saint-Jacques] fort agreable, et abondante en toutes sortes de poissons. Une lieuë plus haut est la décharge du Sault Saint Louys, d'où se forme un beau bassin de plus d'une lieuë de large, terminé du costé du Nord, de l'Isle saint Paul; du costé du Sud, il fait comme un demy cercle, le long de ladite prairie, dans l'estenduë des deux lieuës qui bornent cette habitation en descendant vers l'Isle sainte Helene. On y compte près de soixante habitans. La terre y est des plus fertiles de ce païs, fort propre pour nourrir quantité de bestiaux et pour produire quantité de grains.

Cette Residence est pour servir de lieu de repos à nos Missionnaires [Jésuites], tant du païs des iroquois que des Algonquins Superieurs, dits Outaoüacs, et pour leur fournir de là, avec plus de facilité les choses necessaires pour leur subsistance.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : *Relations des Jésuites, 1666-1672*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 6, 1671, p. 12-13.

Claude DABLON (1619-1697)

PEUPLE (S): IROQUOIENS ET ALGONQUIENS SOURCE: Claude DABLON

· RÉGION (S) : **KENTAKE - LAPRAIRIE** · DATE : **1671**

Dix-huit ou vingt Familles Chrestiennes s'y sont desia habituées, dans l'esperance d'y estre suivies de plusieurs aultres, attirées par la beauté et les avantages du lieu, et la commodité d'y recevoir les instructions necessaires pour leur salut.

J'y ay remarqué un respect et une affection admirable pour leurs Pasteurs, et entre eux une charité et une union qui surpasse tout ce qu'on pourroit s'en imaginer, nommément estant des gens ramassez de païs differents, Hurons, Nation Neutre, Iroquois, Andastogué, peuples de la Nouvelle Suede*, etc. et tous sortis de diverses Nations Iroquoises, ou comme naturels du païs, ou y ayant demeuré comme prisonniers de guerre.

*Colonie suédoise (1638-1655), située sur la côte atlantique, à l'embouchure de la rivière Delaware. Il s'agit des Andastes (Susquehannocks). En 1653, F.G. Bressani note : « on allait à la Nouvelle Suède, où habitaient les Andastogenronons » (1852 : 62).

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : *Relations des Jésuites, 1666-1672*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 6, 1671, p. 13.

Claude DABLON (1619-1697)

PEUPLE (S): ALGONQUINS ET IROQUOIS SOURCE: C. AUBERT de LA CHESNAYE

· RÉGION (S) : **QUÉBEC** · DATE : **1676**

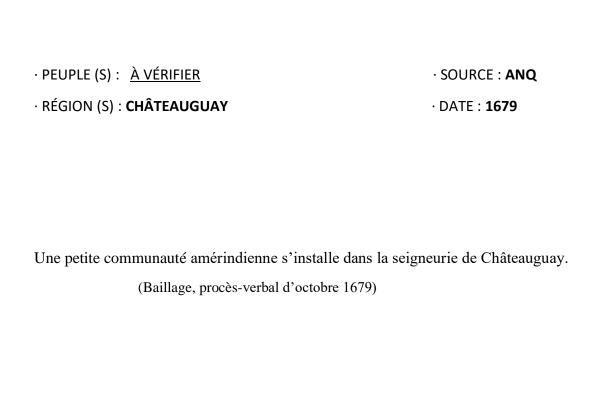
Lors de sa prospérité, quand les François sont arrivez en ce pais les véritables Algonquins possédoient les terres depuis Tadoussac jusqu'à Québec : et j'ay toujours pensé qu'ils estoient sortis de Saguenay. C'estoit une tradition qu'ils avoient chassé les iroquois du dit lieu de Québec et des environs où estoient autrefois leur demeure.

L'on nous montroit leurs bourgades et leurs villages couverts de bois ; et à présent que les terres sont en valeur par le défrichement les laboureurs y trouvent des outils, haches et couteaux de leur ancienne façon.

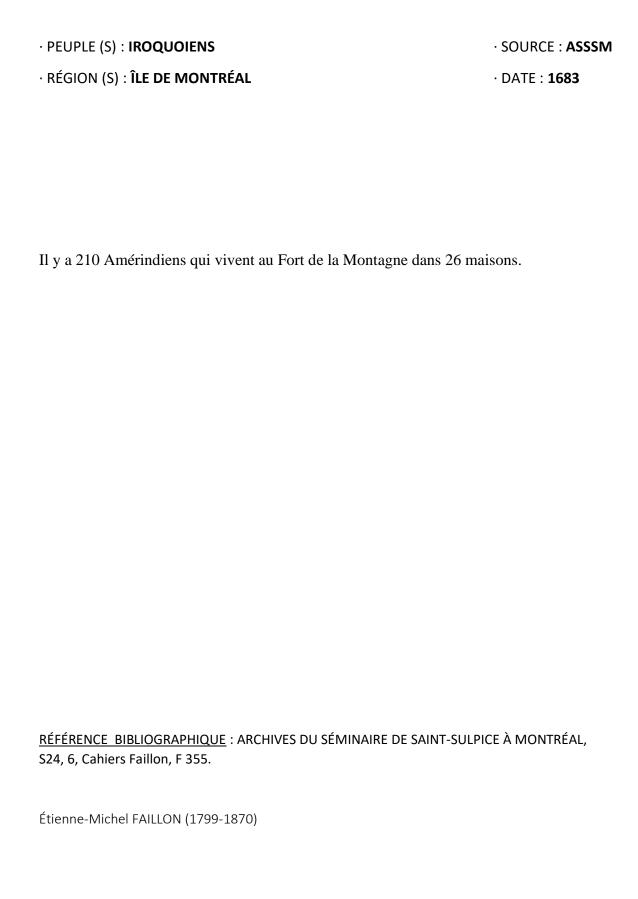
Il faut croire que les Algonquins estoient bien les maistres des Iroquois puisqu'ils les ont obligez de se transplanter sy loing. Personne n'a pu me dire rien de certain de l'origine de cette guerre : mais elle s'est toujours faicte bien plus cruelle entre ces deux nations qu'entre les Iroquois et les Hurons qui parlent mesme langue ou à peu près.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: [Charles AUBERT de LA CHESNAYE], « Mémoire sur le Canada », dans : *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*. Recueillis aux Archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger. Québec, A. Côté, 1883, vol. 1, p. 253.

Charles AUBERT de LA CHESNAYE (1632-1702)



<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Archives judiciaires* – *Dépôt de Montréal*, Registres des audiences au baillage de Montréal, affaires civiles et pénales : plumitif des audiences, 1^{re} série, registre (1665-mars 1682).



· PEUPLE (S) : **IROQUOIS ET HURONS** · SOURCE : **J-B, de SAINT-VALLIER**

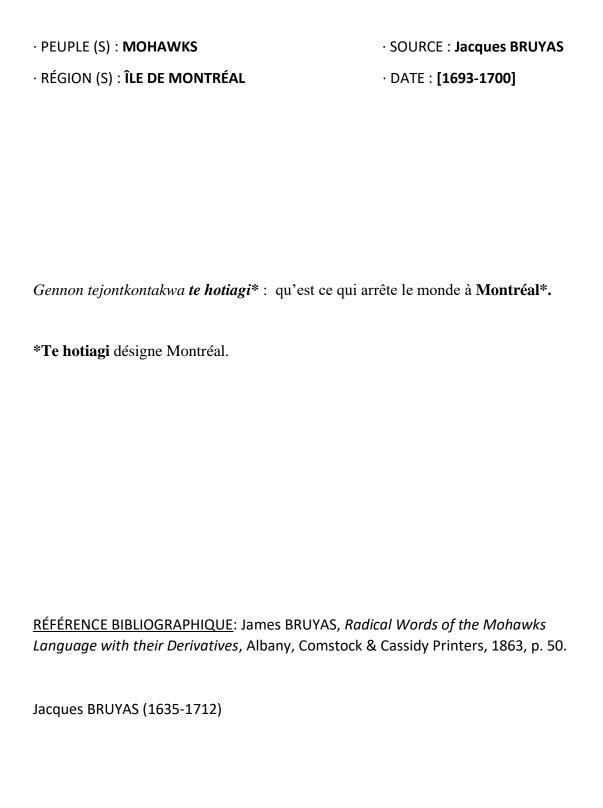
· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1685

Cette Mission de la Montagne, dont je viens de parler, mérite bien que je m'y arreste un peu, parce qu'il s'y fait beaucoup de bien. C'est un village enfermé dans une petit fort assez bien muni & en état de se défendres il n'est éloigné de la Ville de Montréal que d'un quart de lieuë, & les habitans sont des Iroquois & des Hurons, non seulement bien convertis, mais parfaitement fervens, qui ont esté assemblez & cultivez par le zele & par les soins de Messieurs de Saint Sulpice.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Estat présent de l'église et de la Colonie Françoise Dans la Nouvelle-France par M. l'Évêque de Québec, Paris, Robert Pépin, 1688, p. 68.

Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de SAINT-VALLIER (1653-1727)

· PEUPLE (S) : **ONONDAGAS** · SOURCE : [P-J-M. CHAUMONOT] · RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : [1687-1690] TIOTIAGUIGA: FRANÇOIS* *Lire : les Français. RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE: J.G. SHEA, éd., French-Onondaga Dictionary, from a Manuscript of the Seventeenth Century, New York, AMS Press, 1970, p. 57. Pierre-Joseph-Marie CHAUMONOT (1611-1693)



· PEUPLE (S): **IROQUOIS ET HURONS** · SOURCE : **F. VACHON de BELMONT**

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1694

Plant de la Mission de la Montagne

Il y a en tout à la montagne environ 220 [Amérindiens]

Dans ce nombre il y a mariages ou ménages 36

Femmes veuves 11

Filles à marier 8

Garçons 9

E vilage Brûlé des Sauvages de 43 cabanes

Écolier 34

13 maisons de charpante[s]

Écolières 23

Enfan[t]s au berceau 12

Guerriers 55

Com[mu]nian[t]s 8

Com[mu]niantes 30

Ba[p]tisés tous hors 2 ho[mme]s et 2 fe[m]mes

Confirmés tous hors les gros pécheurs

Yvrognes 6

Yvrognesses 3

Qui [boivent] quelquefois 5 ho[mme]s 4 fe[m] mes

Très bons Chrétiens 8

[Très bonnes] Chrétiennes 18

Garçons bien sages 5

Filles bien modèles 8

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: [François VACHON de BELMONT], *Plant de la Mission de la Montagne*, Archives nationales de France, Collection de cartes, plans et dessins d'architecture, Série N, plan 5280, N II, Canada 2

François VACHON de BELMONT (1645-1732)

· PEUPLE (S): IROQUOIS	· SOURCE : C.C . BACQUEVILLE de LA POTHERIE	
· RÉGION (S) : MONTRÉAL	· DATE : 1702	
Les Iroquois rongèrent leur frein, et ne voulant plus se fier aux Algonkins, ils retournèrent au Printemps suivant dans leurs premières terres qui étaient aux environs de Montréal, et le long du fleuve, en montant au lac Frontenac [Ontario].		
Pour l'ensemble du texte, voir « LETTRE X 1997, vol. 1, p. 174-177.	I », dans BACQUEVILLE de LA POTHERIE,	
Tout indique que Bacqueville de La Potherie Nicolas Perrot, entre décembre 1698 (arrivée Guadeloupe.	e a emprunté et recueilli ses informations auprès de au Canada) et juin 1701 (départ pour La	
de l'Amérique septentrionale, 1722 : pour la	rles LE ROY BACQUEVILLE de LA POTHERIE, Histoire première édition. Paris, Éditions du Rocher, 1997,	
vol. 1, p. 176, (Coll. « Nuage rouge »).		
Claude Charles Le ROY BACQUEVILLE DE LA F	POTHERIE (1663-1736)	

· PEUPLE (S): IROQUOIS	· SOURCE : Nicolas PERROT
· RÉGION (S) : MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES	· DATE : 1705
Le pays des Irroquois estoit autrefois le Montreal, et les t voysins les Algonkins qui demeuroient le long de la rivier dans la riviere desFrançois, et entre icelle et Taronto [To	e des Outaoüas, au Nepissing,
Pour l'ensemble du texte, voir « Premieres guerres des Irroquo lesquels ils estoient en paix et le sujet de leur guerre », <u>dans</u> N	
resqueis its estoletic en paix et le sujet de teur guerre ", <u>dans</u> re	1.1 ERRO1, 2004 . 100-172.
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Nicolas PERROT, Mœurs, cou l'Amérique septentrionale, Édition critique par Pierre Berthiau	5
l'Université de Montréal, 2004, p. 188, (Coll. « Bibliothèque de	u Nouveau Monde »).
Niceles DEDDOT (vers 1644 1717)	
Nicolas PERROT (vers 1644-1717)	

PEUPLE (S): **MOHAWKS** SOURCE: **J-F LAFITAU**

• RÉGION (S) : **QUÉBEC** • DATE : **1712-1717**

Les Iroquois Agniés [Kanienke'haka] assurent qu'ils errèrent longtemps sous la conduite d'une femme nommée Gaihonariosk: cette femme les promena dans tout le nord de l'Amérique, elle les fit passer du lieu où est situé la ville de Quebec; mais ayant trouvé ces pays trop inégaux, et peut être trop malcommodes à cause du froid, elle s'arrêta enfin à Agnié [vallée de la Mohawk] dont le climat lui parut plus tempéré et les terres plus propres à être cultivées; elle distribua ensuite ces terres pour les travailler et fonda ainsi une colonie qui s'est toujours maintenue depuis.

<u>RÉFÉRENCE</u> <u>BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Joseph-François LAFITAU, *Mœurs des sauvages amériquains comparées aux mœurs des premiers temps*, paris, Chez Saugrain l'aîné et Estienne Hochereau, 1724, vol. 1, p. 64.

Joseph-François LAFITAU (1681-1746)

· PEUPLE (S): **ONONTCHATARONONS** · SOURCE: **P-F-X de CHARLEVOIX**

• RÉGION (S) : **ÎLE DE MONTRÉAL** • DATE : **1708-1722**

Sur le soir du même jour [15 août 1642] M. de Maisonneuve [Paul Chomedey] voulut visiter la Montagne, qui a donné le nom à l'Isle, & deux vieux Sauvages, qui l'y accompagnerent, l'ayant fait monter jusqu'à la cime, lui dirent qi »ils étoient de la Nation, qui avoit autrefois habité ce Pays. «Nous étions, ajoutèrent-ils, en très grand nombre, & toutes les Collines, que tu vois au Midi & à l'Orient étoient peuplées. Les Hurons en ont chassé nos Ancêtres, dont une partie s'est refugiée chez les Abénaquis, d'autres se sont retirés dans les Cantons Iroquois, quelques-uns sont demeurés avec nos Vainqueurs ». Le Gouverneur [Charles Huault de Montmagny] les pria d'avertir leurs Freres de se réunir dans leurs anciennes possessions, qu'ils n'y manqueroient de rien, & qu'ils y seroient en assûrance contre quiconque entreprendroit de les inquietter. Ils promirent de faire tout ce qui dépendroit d'eux pour cela; mais ils ne purent apparemment venir à bout de rassembler les débris de cette Nation dispersée, laquelle pourroit bien être celle de l'Iroquet, dont j'ai parlé dans mon Journal.

Historien jésuite, Charlevoix reprend en substance le texte de la *Relation* de 1642 rédigée par Jérôme Lalemant.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: François-Xavier de CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, Paris, Nyon, 1744, vol. 1, p. 228.

Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX (1682-1761)

· PEUPLE (S): IROQUOIS · SOURCE : A-D RAUDOT

• RÉGION (S) : **KAHNAWAKE** • DATE : **1709-1710**

Les Iroquois sont établis du côté du Sud du fleuve à trois lieues au dessus de la ville de Montreal et un peu au dessus du Sault S^t. Louis, on les appelle Sauvages du Sault, la plus grande partie sont des Aniés et le reste est des 4 autres nations iroquoises, il peuvent faire ensemble le nombre de 190 guerriers, il y a toujours une garnison de soldats dans leurs forts avec un officier qui y commande.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Antoine-Denis RAUDOT, *Relations par Lettres de l'Amérique septentrionale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 266.

Antoine-Denis RAUDOT (1679-1737)

PEUPLE (S): IROQUOIS ET ALGONQUINS	· SOURCE : A-D RAUDOT
· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL	· DATE: 1709-1710
Il y a encore des Iroquois qui font village dans l'isle du ces premiers y sont les maîtres êtans les plus nombreux gueriers au lieu que les derniers ne font que celuy de 3 Sault au Recolé [Skaoanoti]* parce qu'ils sont établis de bords de la riviere des Prairies, il y a un fort de pierre leurs missionnaires logent.	x et faisans le nombre de 40 0, on les appelle les Sauvages di au dessous de ce sault sur les
*« De l'autre côté de l'île » en langue iroquoienne.	
<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u> : Antoine-Denis RAUDOT, <i>Reseptentrionale</i> , Québec, Presses de l'Université Laval, 2018	·
Antoine-Denis RAUDOT (1679-1737)	

PEUPLE (S): **HOCHELAGA** SOURCE : **A-D RAUDOT**

· DATE: **1709-1710**

En 1534. Jacques Cartier Malouin découvrit l'entrée du fleuve S^t. Laurent dans lequel il n'osa entrer. Il fût plus hardy l'année suivante, il remonta 120. lieües jusqu'à l'endroit où est aujourd'huy Quebec, fût obligé de laisser là le plus gros de ses Navires, monta avec le plus petit 40. lieües plus haut, et ne l'ayant pû mener plus loin, il se mit dans une barque sur laquelle il fit encore 20. lieües jusqu'à l'isle de Montreal dans laquelle il trouva une grosse bourgade de sauvages qu'il qualifie de ville, et nomme Hochelaga *, le saut S^t. Louis qui est de travers de cette isle l'arrêta, il redescendit le fleuve [...]

*Le toponyme Hochelaga est souligné dans le texte.

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Antoine-Denis RAUDOT, *Relations par Lettres de l'Amérique septentrionale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 278, 332.

Antoine-Denis RAUDOT (1679-1737)

PEUPLE (S): ONONTCHATARONONS SOURCE: P-F-X de CHARLEVOIX

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL ET RIVIÈRE BÉCANCOUR · DATE : 1721-1722

La Riviere de Beckancourt se nommoit auparavant la Riviere Puante *.

Des Algonquins étoient en guerre contre les Onontchataronons*, plus connus sous le nom de la Nation de l'Iroquet, & dont l'ancienne demeure étoit, dit-on, dans l'Isle de Montreal. Le nom qu'elle porte, prouve qu'elle étoit de la Langue Huronne [comprendre iroquoienne]: cependant on prétend que ce sont les Hurons, qui l'ont chassée de leur ancienne Demeure, & qui l'ont même en partie détruite. Quoiqu'il en soit, elle étoit, au tems dont je parle, en Guerre contre les Algonquins, qui, pour finir d'un seul coup cette Guerre, dont ils commençoient à se lasser, s'aviserent d'un stratagème, qui leur reussit. Ils se mirent en embuscade sur les bords de la petite Riviere, qui porte aujourd'hui le nom de Beckancourt.

Pour l'ensemble du texte, voir « *D'où étoit venu le nom de* Riviere Puante à la Riviere de Beckancourt », <u>dans</u> F-X de CHARLEVOIX, 1994, p. 283-284.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: François-Xavier de CHARLEVOIX, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, vol. 1, p. 283-284, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).

Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX (1682-1761)

^{*} L'hydronyme *la Riviere Puante* est en italiques dans le texte.

^{*}L'ethnonyme *Onontchataronons* est en italiques dans le texte.

· PEUPLE (S): **HURONS ET IRQUOIS** · SOURCE : **P-F-X de CHARLEVOIX**

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1721-1722

Des Iroquois de la Montagne*

Le second Village* porte le nom de la Montagne*, parce qu'il fut lontems dur la double Montagne, qui a donné son nom à l'Isle*. On l'a depuis transporté au Sault au Récollet*, comme je vous l'ai dit : il est présentement en Terre Ferme vis-à-vis l'extrémité Occidentale de l'Isle. Ce sont les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal*, qui le gouvernent.

- * Titre en italiques dans le texte.
- * Le premier village étant Kahnawake, Mission du Sault-Saint-Louis.
- * de la Montagne est en italiques dans le texte.
- * L'île de Montréal.
- * Skaoanoti : « De l'autre côté de l'île ». Mission sulpicienne (1696-1721).
- * Séminaire de Saint-Sulpice.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: François-Xavier de CHARLEVOIX, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, vol. 1, p. 343, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).

Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX (1682-1761)

PEUPLE (S): HURONS, IROQUOIS ET ALGONQUINS SOURCE: P-F-X de CHARLEVOIX

• RÉGION (S) : **ÎLE DE MONTRÉAL** • DATE : **1721-1722**

Le Sault aux Récollets*

Le Canal, qui sépare les deux Isles [Montréal et Jésus], porte le nom de Riviere des Prairies, parce qu'elle coule au mileiu de fort belle Prairies. Son Cours est embarassé vers le milieu par un Rapide que l'on appelle le Saut au Récollet, en mémoire d'un religieux de cet ordre*, qui s'y est noyé. Les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal* ont eu longtems assez près de là une Mission de sauvages*, qu'ils ont depuis peu transportée ailleurs.

*Titre en italiques dans le texte.

*Nicolas Viel (vers 1575-1625), missionnaire récollet perdit la vie [noyade ou meurtre :] à cet endroit en compagnie d'un huron-wendat nommé Ahuntsic, le 25 juin 1625.

*Séminaire de Saint-Sulpice.

*Skaoanoti : « De l'autre côté de l'île ». Mission sulpicienne (1696-1721).

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: François-Xavier de CHARLEVOIX, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, vol. 1, p. 343, (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).

Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX (1682-1761)

PEUPLE (S): IROQUOIS SOURCE : Cadwallader COLDEN

· RÉGION (S): ÎLE DE MONTRÉAL · DATE: 1727-1747

Those of the Five Nations smother'd their Anger, and not being willing to trust themselves any longer with the Adirondacks*, they returned home to their own People, who then lived near Montreal on the Banks of St. Lawrence River. They gave an account of this Assassination to their Nation, who upon hearing it conceiv'd a vast Indignation against the Adirondacks, who being advised of the secret movements of the Five Nations, Resolv'd to oblige them to submit to their Law, by force of Arms. The Five Nations apprehending their Power, retired to the Southward of Cadarackui Lake [lac Ontario], where they now live, and defended themselves at first but faintly against the Vigorus Attacks of the Adirondacks. But afterwards becoming more expert, and more used to War, they not only made a barve Defence, but likewise made themselves Masters of the great lakes, and chased the Shawanons [Shawnees] from thence.

While the two Nations were at War, the French arrived and settled in Canada, and the Five Nations having forced the Adirondacks to leave their own Country and retire towards Quebeck, the French thought themselves obliged to assist their New Allies, the Adirondacks, without examining into the Reasons of the War.

*L'ethnonyme Adirondacks (Atichawata ou « Mangeurs d'écorce ») réfère aux Algonquins.

Cadawallader Colden a puisé largement dans le texte de Claude Charles Le Roy Bacqueville de La Potherie (1663-1736), qui a lui-même emprunté à Nicolas Perrot (1643-1717)

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Cadwallader COLDEN, *The History of the Five Indian Nations Depending on the Province of New-York in America,* Ithaca and London, Cornell University Press, 1973, p. 5-6.

Cadawallader COLDEN (1688-1776)

· PEUPLE (S): IROQUOIENS · SOURCE : Claude LE BEAU

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1738

Elles [Les filles pubères] vivoient en communauté, autant que j'en puis juger par la Relation qu'en fait Jaques Cartier*, qui dit avoir vu chez les Habitans de Hochelaga*, des Cabanes publiques destinées pour les jeunes Filles, qu'on y mettoit dès qu'elles étoient en âge d'être pourvuës, & qui en étoient remplies, comme le sont en Europe*les Ecoles, où l'on envoye les Enfans pour être instruits. Ces habitans étoient une Nation des Langues Iroquoises & Huronnes, établie dans l'Île de Montreal*.

*En italiques dans le texte.

On prendra note que Le Beau était probablement le premier auteur français à mentionner que les Hochelaguiens étaient un peuple iroquoien et distinct.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Andréanne VALLÉE, Aventures du sieur C. Le Beau, avocat en parlement. Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale. Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 220, ou chap. 16, p. 17.

Claude LE BEAU (1704-1779)

PEUPLE (S): **HOCHELAGUIENS** SOURCE : **J-C BONIN dit JOLICŒUR**

• RÉGION (S) : **ÎLE DE MONTRÉAL** • DATE : **1751-1757**

La ville de Montréal est située dans une isle de dix lieues de longueur sur quatre de largeur, formée par le fleuve Saint-Laurent qui l'entoure. Elle se nommait dans l'origine Hochelagua qui en langue huronne signifie entre deux monts. Elle portait ce nom lorsque Jacques Cartier y fut en1535, avec seulement deux chaloupes ayant laissé les deux bâtiments qui lui restaient dans le lac Saint-Pierre près les trois Rivières. Ce navigateur n'y trouva que des bourgades de sauvages hurons, qui le reçurent très bien; ce fut alors qu'il donna le nom de Mont-Royal, d'où depuis est dérivé celui de Montréal, à cause d'une montagne à deux têtes qui n'est qu'à une lieue.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: [Joseph-Charles BONIN dit JOLICŒUR], *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 jusqu'en l'an 1761*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, p. 42, (Coll. « Étranges Étrangers »).

Joseph-Charles BONIN dit JOLICŒUR (1733- vers 1795)

· PEUPLE (S): HURONS-WENDAT · SOURCE: Louis FRANQUET

· RÉGION (S): LORETTE · DATE: 1752

VOYAGE DE QUÉBEC AU VILLAGE DE LORETTE SAUVAGE

Ce village est situé à peu près à la hauteur de cette ville [Québec], à trois lieues dans la profondeur des terres de la rive nord du fleuve ainsi qu'on peut le connaître par la carte du pays. Toute la campagne de cette traversée est agréable, bien cultivée et pleine de maisons et d'habitations dépendantes des paroisses de Charlesbourg et de Ste. Foye.

Ce village est composé de 25 familles, faisant ensemble 120 âmes. Ces familles n'occupent que 17 maisons et sont divisées en trois bandes [clans] du nom « de la Tortue, du Vautour et du Loup ».

Chacune de ces bandes a son chef particulier, qui est soumis à un autre à titre de grand chef; et on ne compte parmi eux que 40 guerriers.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Louis FRANQUET, Voyages et Mémoires sur le Canada par Franquet, Québec, Annuaire de l'Institut canadien de Québec, A. Côté, 1889, p. 104, 107.

· PEUPLE (S):	IROQUOIS	· SOURCE: Louis FRANQUET
· RÉGION (S):	KAHNAWAKE	· DATE: 1752-1753
Les missionno	uires* sont seigneurs de l'endroit* et des envir	ons: ils parlent la langue
sauvage*.	ures som seigneurs de l'endrou et des enviro	ons, us partent la langue
qu'ils ne se so	de ce village sont un composé des cinq nations ont séparés des leurs que pour embrasser la re achés qu'autant que leurs intérêts s'y trouvent.	ligion catholique, à laquelle
*Les Jésuites.		
	Louis ou Kahnawake.	
*La langue ir		
2	•	
	BLIOGRAPHIQUE : Louis FRANQUET, <i>Voyages et Mo</i> bec, Annuaire de l'Institut canadien de Québec, A.	

· PEUPLE (S): IROQUOIS · SOURCE: Louis FRANQUET

· RÉGION (S): **KAHNAWAKE** · DATE: **1752-1753**

DU VILLAGE SAUVAGE NOMMÉ COMMUNÉMENT FORT ST. LOUIS

Ce village nommé tel à cause du sault* de ce nom qu'il faut passer pour se rendre à Montréal, est situé à 3 lieues de la ditte ville, au dessus de l'île aux hérons et à la rive sud du fleuve St. Laurent; il est composé uniquement de sauvages iroquois originaires de ceux qu'on nomme les cinq nations; ils y sont divisés en trois familles [clans], et chacune d'elles en deux bandes [segments] commandées par des chefs particuliers, mais tous subordonnés à un seul à titre de grand chef.

Je désirai savoir le nombre de guerriers et même celui des personnes à chacune des bandes, mais le commandant du poste que le Roy y tient ne put me satisfaire. Je m'adressay aux Jésuites missionnaires qui me répondirent qu'il y avait tant de mouvements parmi ces gens là, qu'on ne saurait en constater un état juste; cependant qu'on y estimait 200 guerriers et 10 à 11 cents [1000 à 1100] âmes.

*Sault-Saint-Louis.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Louis FRANQUET, *Voyages et Mémoires sur le Canada par Franquet*, Québec, Annuaire de l'Institut canadien de Québec, A. Côté, 1889, p. 119.

PEUPLE (S): IROQUOIS SOURCE: Louis FRANQUET

· RÉGION (S): KANEHSATAKE · DATE: 1752

DU VILLAGE DES DEUX MONTAGNES

Ce village est situé au côté nord de la rivière des Outaouais ditte communément la grande rivière, à sept lieues du précédent*, et à 10 de Montréal. Il est composé d'Iroquois, d'Algonkins, de Nipissingues et français. Ces derniers n'y sont établis que pour faire la traite aux pelleteries et le commerce de toutes sortes de marchandises, même des prohibées que l'on tire de la Nouvelle Angleterre.

Toutes ces nations sauvages sont commandées par des chefs particuliers indépendants les uns des autres, et vivent assez d'intelligence ensemble, néanmoins leurs habitations à chacune sont séparées par cantons [quartiers]. Les Algonkins et Nipissingues peuvent fournir 113 guerriers et les Iroquois 115, et tous ensemble femmes et enfants compris forment un village de mille soixante [1060] âmes.

*Kahnawake.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Louis FRANQUET, *Voyages et Mémoires sur le Canada par Franquet*, Québec, Annuaire de l'Institut canadien de Québec, A. Côté, 1889, p. 121-122.

PEUPLE (S): IROQUOIS SOURCE: Louis FRANQUET

• RÉGION (S): **KANEHSATAKE** • DATE: **1752-1753**

DU VILLAGE DU LAC

Que le village* était composé de quatre nations, savoir :

D'Iroquois:

D'Algonkins } Ces deux nations parlent assez la même langue à quelques

De Nipissingues petites différences près.

et de Français.

Les iroquois sont dans un canton séparé, logés dans des maisons de bois construites de pièces sur pièces à la française et de figures quarrées ou quarré long comme ceux du sault St. Louis*. Ils sont originaires des cinq nations; et pour que ce soit apparent que c'est la religion qui les fixe dans ce village, il est plus à croire que c'est leur intérêt.

Les Algonkins et les Nipissings ont chacun leur canton. Quoique ces deux nations soient amies, leurs maisons ne sont point mêléées; elles sont voisines et bâties à la française, et de même figure et construction que celle des iroquois.

*Mission sulpicienne du lac des Deux-Montagnes.

*Kahnawake.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE : Louis FRANQUET, *Voyages et Mémoires sur le Canada par Franquet*, Québec, Annuaire de l'Institut canadien de Québec, A. Côté, 1889, p. 45-46.

· PEUPLE (S): IROQUOIS · SOURCE: Pierre POUCHOT

· RÉGION (S): MONTRÉAL ET SA RÉGION · DATE: 1755-1760

Lorsque les François sont entrés en Amérique, ils sont arrivés sur les terres des Algonquins, une des plus anciennes nations de ce continent, comme on peut en juger par l'étendue de leur langue, & sur ces des Népicins [Népissingues] & des Hurons, qui étoient en guerre avec les Iroquois. Les François ont pris leur parti contre ces derniers, qui sont devenus par là ennemis naturels de leurs établissemens. Nous les avons délogés de l'isle de Montréal, & des plaines à l'Est du fleuve St. Laurent, où ils venoient à la chasse; aussi nous ont-ils fait des maux considérables dans les premiers temps de la colonie.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Pierre POUCHOT, *Mémoires sur la dernière guerre de l'amérique septentrionale, entre la France et l'Angleterre*, Yverdon, [Suisse]. 1781, tome 3, p. 326.

Pierre POUCHOT (1712-1768)

· PEUPLE (S):	IROQUOIS	· SOURCE: Thomas GAGE
· RÉGION (S):	SEIGNEURIE DU SAULT SAINT-LOUIS	· DATE: 1762
	faveur des sauvages du Sault St. Louis contre les, Thomas Gage, 22 mars 1762.	les Jésuites, au sujet des
Université de Montréal, Bibliothèque des sciences humaines et sociales, Pavillon Samuel-Bronfman, Division des archives, Collection Baby, Cote : P0058H200054		
	=	
	=	
	=	
	=	
	=	
	=	
	=	
	=	
	=	
	=	

Thomas GAGE (1719 ou 1720-1787)

· PEUPLE (S): IROQUOIS · SOURCE: David CUSICK

· RÉGION (S): ÎLE DE MONTRÉAL · DATE: 1825-1827

In the ancient days the Great Island [America] appeared upon the big waters, the earth brought forth trees, herbs, vegetables, & c. The creation of the land animals: the Eagwehoewe [Native] people were too created and resided in the north regions, and after a time some of the people become giants and committed outrages upon the inhabitants, & c. After many years a body of Eagwehoewe people encamped on the bank of a majestic stream, and was name Kanawage*, now St.Lawrence. After a long time a number of foreign people sailed from a port unknown; but unfortunately before reached their destination the winds drove them contrary; at length their ship wrecked somewhere on the southern part of the Great Island, and many of the crews perished; a few active persons were saved; they obtained some implements, and each of them was covered with a leather bag, the big hawks carried them on the summit of a mountain and remained there but a short time the hawks seemed threaten them, and were compelled to leave the mountain. They immediately selected a place for residence and built a small fortification in order to provide against the attacks of furious beasts; if there should be any made. After many years the foreign became numerous, and extended their settlements; but afterwards they were destroyed by monsters that overrun the country. About this time the Eagwehoewe people inhabited on the riverKanawage or St. Lawrence; but they could not enjoy tranquility, as they were invaded by giants called Ronnongwetowanca, who came from the north and inhabited considerably; but their mode of attack was silly, and never dared to precipitate themselves upon the enemy without prospect of success; especially they took advantage when the warriors were absent from the town. After plundering the people's houses and making captives those were found, and hastily retreat to their residence in the north.

Pour l'ensemble du texte, voir « Part II. A Real Account of the Settlement of North America and their Dissensions », dans D. CUSICK, 1848: 16-19.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: David CUSICK, *Sketches of Ancient History of the Six Nations*, Lockport, N.Y., Turner & McColllum Printers, 1848, p. 16.

^{*}Kanawage est en italiques dans le texte.

· PEUPLE (S): HURONS-WENDAT · SOURCE: Henry R. SCHOOLCRAFT

· RÉGION (S): MONTRÉAL · DATE: 1845

Cartier, who ascended the St. Lawrence to Hochelaga, the present site of Montreal, in 1535, demonstrates clearly, by his vocabulary of words, that a people who spoke a branch of the Iroquois language, was then at the place. This people is usually supposed to have been the Wyandots or Hurons.

With regard to the war carried on by the Iroquois against their brothers, the Wyandots, from the time of the alliance of the latter with the Algonquins, in the St. Lawrence valley, it was of the most desperate, bloody, and unrelenting character. After defeating them utterly on the St.Lawrence, and driving them from the ancient site of Hochelaga and its precincts, the Wyandots fled, along with the Atawawas [Outaouais], or modern Ottowas, to the Manitoulin chain of islands, in the lake since called, in allusion to this migration, by their French name, Huron*. They next occupied the island of Michillimakinac, thinking its isolated position and precipitous cliffs would prove a shelter.

*L'ethnonyme *huron* est en italiques dans le texte.

L'auteur emprunte en substance au texte de David Cusick (vers 1780- vers 1840).

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Henry R. SCHOOLCRAFT, *Notes on the Iroquois*, East Landing, Michigan State University Press, 2002, p. 118, 164, (Coll. « Schoolcraft Series »).

Henry R. SCHOOLCRAFT (1793-1864)

· PEUPLE (S): IROQUOIS · SOURCE: L.H. MORGAN

· RÉGION (S): ÎLE DE MONTRÉAL · DATE: 1851

Their remote origin, and their history anterior to the discovery, are both enshrouded with obscurity. Tradition interposes its feeble light to extricate, from the confusion which time was wrought, some of the leading events which preceded and marked their political organization. It informs, us that prior to their occupation of New York, they resided in the vicinity of Montreal, upon the northern bank of the St. Lawrence, where they lived in subjection of the Adirondacks, a branch of the Algonquin race, then in possession of the whole country north of that river. At the time, the Iroquois were but one nation, and few in number. From the Adirondacks they learned the art of husbandry, and while associated with them, became inured to the hardships of the war-path and of the chase. After they had multiplied in numbers and improved by experience, they made an attempt to secure the independent possession of the country they occupied; but having been, in the struggle, overpowered and vanquished by the Adirondacks, they were compelled to retire from the country to escape extermination.

The period of their migration from the north can now be ascertained. Tradition informs us, that having ascended the St. Lawrence to lake Ontario, and coasted its eastern shore to the mouth of the Oswego river, they entered through this channel the central parts of New York.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Lewis Henry MORGAN, *League of the Iroquois*, New York, A Citadel Press Book, 1993, p. 5-6.

Lewis Henry MORGAN (1818-1881)

· PEUPLE (S): ALGONQUINS · SOURCE: J.W. DAWSON

· RÉGION (S): ÎLE DE MONTRÉAL · DATE: 1860

The aborigines of Montreal were of the Algonquin race. Cartier evidently represents the languages spoken at Stadacona or Quebec and Hochelaga as identical. Many words which he mentions incidentally are the same or only slightly varied, and he gives on vocabulary for the language of both places. This accords perfectly with the direct statement of the Jesuits Memoirs, that the tribe whose tradition maintained that their ancestors had inhabited Montreal, spoke the Algonquian language both in the time of Cartier and in 1642. These people were also politically and socially connected with the Algonquins of the lower St. Lawrence. Farther the people of Hochelaga informed Cartier that the country to the south-west was inhabited by hostile people, formidable to them in war. These must have been the Hurons or Iroquois, or both. In agreement with this, the Jesuits were informed in 1642, that the Hurons had destroyed the village: that people having formerly been hostile to the Algonquins through then at peace with them.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: John William DAWSON, « Notes on Aboriginal Antiquities recently discovered on the Island of Montreal », *Canadian Naturalist and Geologist and Proceedings off the Natural History Society of Montreal*, n° 5, 1860, p. 448.

· PEUPLE (S): IROQUOIENS ET IROQUOIS · SOURCE : J-A CUOQ

· RÉGION (S) : **VALLÉE DU SAINT-LAURENT** · DATE : **1869**

Ainsi par exemple, et ceci est hors de doute, quand Jacques Cartier découvrit le Canada, les deux rives du Saint-Laurent étaient habitées par des peuplades de langue iroquoise; tandis que vers la fin du même siècle, ces peuplades ne s'y trouvaient plus. Les villages de Stadaconé, de Tekenonté, d'Hochelaga et autres qu'avait visités Cartier étaient détruits; seulement autour de leurs ruines, erraient solitaires quelques nomades algonquins, ainsi que j'en ai déjà fait la remaque.

Mais comment expliquer cette disparition si subite d'une nation occupant une longueur de pays de plus de soixante lieues, et possédant plusieurs villages dont quelques-uns pouvaient alors être considérés comme autant de places fortes, vû l'état général du pays ? Car ils étaient défendus par un triple rang de palissades, rempart bien suffisant sans doute contre un ennemi qui n'avait d'autres armes que des flèches et des casse-têtes ...

Les anciens habitants du pays avaient émigré vers le sud. La rivière dite encore rivière des Iroquois* les avait amenés au pays appelé depuis l'État de New York *. C'est là qu'étaient leurs cinq cantons* à l'époque de Lescarbot* et de Champlain*.

*En italiques dans le texte.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Jean-André CUOQ, « Quels étaient les sauvages que rencontra Jacques Cartier sur les rives du Saint-Laurent ? », Annales de philosophie chrétienne, Cahiers de septembre, 1869, p. 189, 209.

Jean-André CUOQ (1821-1898)

PEUPLE (S): HURONS-WENDAT ET IROQUOIS SOURCE : P.DOOYENTATE CLARKE

· RÉGION (S) : VALLÉE DU SAINT-LAURENT · DATE : [AVANT ET APRÈS 1535]

The Algonquins, Hurons, or Wyandotts, and some of the Five Nations or Iroquois, as they are called by some historians, first met with the French, on the St. Lawrence, in 1835*.

At that time, and back to an unknown period, the Iroquois and Wyandotts had always dwelt in the same region, where the abode, and hunting grounds were conterminous.

But, whatever has been the main source of strife among them, the four nations of the Iroquois joined the Senecas in their warfare against the Wyandotts, who remained on the St. Lawrence, and which was witnessed by the French, during the 16th and 17th centuries. And the same extermination malice was cherished by the Iroquois towards the Wyandotts, after the latter migrated to Western Canada.

*Erreur probable de l'imprimeur. Il s'agit de 1535.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Peter DOOYENTATE CLARKE, *Origin and Traditional History of the Wyandotts : and sketches of the other Indian Tribes of North America, true traditional stories of Tecumseh and his League, in the Years 1811 and 1812*, Toronto, Hunter & Rose, 1870, p. 2.

Peter DOOYENTATE CLARKE (vers 1819 - vers 1893)

· PEUPLE (S): HOCHELAGA · SOURCE : J-A CUOQ

· RÉGION (S) : ÎLE DE MONTRÉAL · DATE : 1882

OSERA signifie encore, 1°. chaussée de castor, et c'est là que dérive le nom géographique d'Hochelaga, corruption de oserake, à la chaussée de castor, 2°. hache, cognée, mais seulement en cp. [en complément].

En effet, plus Cartier s'avance vers cette dernière bourgade, et plus il semble qu'il s'enfonce en pays iroquois*. Car les noms et les villages qu'il rencontre sur sa route prennent une physionomie de plus en plus iroquoise, à mesure que ces villages sont plus rapprochés d'Hochelaga. Enfin, il arrive à la chaussée des Castors, c'est-à-dire à Hochelaga*, ou comme on prononce aujourd'hui à Oserake*.

<u>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE</u>: Jean-André CUOQ, *Lexique de la langue iroquoise avec Notes et Appendices*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1882, p. 36, 188

Jean-André CUOQ (1821-1898)

^{*} *iroquois* est en italiques dans le texte.

^{*} Hochelaga est en italiques dans le texte.

^{*} Oserake est en italiques dans le texte.

